



Numéro de la fiche	Thématique et titre de la fiche	Page
ACCUEIL		3
ACTION 1	Contribuer à l'amélioration des équipements et des conditions de vie des familles sur les APA	5
ACTION 2	Réhabiliter les aires permanentes non conformes	6
ACTION 3	Poursuivre les réunions départementales des gestionnaires	7
ACTION 4	Changer le logiciel de gestion Hermès	8
ACTION 5	Inventorier les terrains en capacité d'accueillir les groupes familiaux en Ille et Vilaine	9
ACTION 6	Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des groupes familiaux et des grands passages	10
ACTION 7	Renforcer le circuit d'information sur les stationnements diffus à l'échelle du territoire	11
ACTION 8	Organiser une demi-journée d'échanges entre les différents acteurs	12
ACTION 9	Mieux faire connaître le GIP AGV35	13
ACTION 10	Outiller les élus, les forces de l'ordre et les gens du voyage aux procédures juridiques	14
ACTION 11	Harmoniser les outils de gestion des stationnements	15
ACTION 12	Créer un cahier des charges des AGP de petite capacité	16
ACTION 13	Créer les aires de grands passages de petite capacité (terrains soupapes)	17
HABITAT		18
ACTION 14	Veiller à la prise en compte des besoins des familles dans leur projet « habitat »	19
ACTION 15	Faire connaître l'offre diversifiée et accompagner le montage des projets	20
URBANISME		21
ACTION 16	Recenser, identifier terrains privés	22
ACTION 17	Informier et sensibiliser les acteurs institutionnels et les voyageurs	23
ACTION 18	Outiller les acteurs institutionnels et les gens du voyage dans le cadre d'une installation sur un terrain privé	24
ACTION 19	Inscrire dans les SCOT/PLU/PLUI/PLH les besoins des gens du voyage	25
ELECTION DE DOMICILE		26
ACTION 20	Engager une étude des organisations et pratiques sur le territoire breillien	27
ACTION 21	Organiser une demi-journée d'échanges entre les différents acteurs chaque année	28
ACTION 22	Adapter le guide départemental des bonnes pratiques en matière de domiciliation pour les gens du voyage et les professionnels	29
ACTION 23	Étudier les possibilités de réorganisation de l'élection de domicile sur Rennes et Rennes Métropole	30



Numéro de la fiche	Thématique et titre de la fiche	Page
INCLUSION SOCIALE ET TERRITORIALE		31
ACTION 24	Animer et coordonner les projets sociaux sur l'ensemble du département	32
ACTION 25	Relancer la mise en place des projets sociaux sur Rennes Métropole (hors ville de Rennes)	33
ACTION 26	Faire connaître et prendre en compte les gens du voyage dans les dispositifs territoriaux déjà existants	34
ACTION 27	Poursuivre la démarche « d'allers vers » et déployer des actions en fonction des besoins	35
SCOLARISATION ET ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES		36
ACTION 28	Repérer et recenser les enfants qui stationnent sur et hors aires d'accueil	37
ACTION 29	Lutter contre l'évitement scolaire, l'absentéisme et agir pour réduire les résistances à la scolarisation au collège	38
ACTION 30	Sensibiliser et informer les gens du voyage et le partenariat socio-éducatif	40
ACTION 31	Renforcer la compétence des enfants et des jeunes voyageurs	41
SANTÉ		42
ACTION 32	Réaliser un guide d'accès aux soins et de prévention à destination des Gdv et des professionnels médico-sociaux	43
ACTION 33	Mettre en place une journée santé à destination des voyageurs	44
ACTION 34	Sensibiliser les voyageurs à la santé mentale	45
ACTION 35	Améliorer la connaissance du public auprès des professionnels	46
ACTION 36	Développer des animations bien-être et de prévention	47
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET INSERTION		48
ACTION 37	Soutenir la création, le maintien et le développement de l'entrepreneuriat des allocataires du RSA	50
ACTION 38	Poursuivre les accompagnements individuels et collectifs (polyvalence de secteur)	51
ACTION 39	Assurer un accompagnement social vers et dans le logement	52
ACTION 40	Construire un module de sensibilisation à destination des acteurs de l'accompagnement social	53
ACTION 41	Construire un module de sensibilisation et le diffuser auprès des agents d'accueil	54
ACTION 42	Affiner l'étude illettrisme et illettrisme réalisée en 2014 afin de lever les obstacles dans l'accès aux droits et mettre en place des actions adaptées	55
ACTION 43	Accompagner les gens du voyage à faire valoir leurs droits en cas de discrimination et/ou de difficultés administratives	56
ACTION 44	Mobiliser les centres de formation dans la perspective de développer une offre adaptée	57



ACCUEIL

L'accueil des voyageurs en Ile-et-Vilaine repose sur une diversité d'équipements — aires permanentes d'accueil (APA), aires de grands passages (AGP), terrains « soupapes » — et implique à la fois d'anticiper les besoins (dimensionner les équipements utiles), d'organiser la gestion (règles claires, gestion de qualité) et d'accompagner les usagers (projets sociaux orientant vers le droit commun). Le département compte 37 APA (dont 17 sur Rennes Métropole) dans 18 EPCI.

Sur les aires permanentes d'accueil, le taux occupation est très important. En 2024, 26 aires ont un niveau d'occupation annuel dépassant les 70 % avec des séjours plus longs et 93 % des places sont aujourd'hui habitées à l'année par les mêmes familles en quête de proximité des services publics (emploi, école...). Cet engorgement des APA limite ainsi la rotation, entraîne des stationnements diffus faute de disponibilités et conduit à des mésusages de l'équipement (usure accélérée, besoins d'amélioration des blocs, présence de mobil-homes).

Les équipements vieillissent (≈ 15 ans en moyenne) : voyageurs et gestionnaires signalent vétusté à l'arrivée, peinture écaillée, problèmes d'isolation et de chauffage, fuites, nuisibles, et demandent des améliorations concrètes (sanitaires à l'anglaise, carrelage, mitigeurs dans les douches, espaces cuisine fermés, aires de jeux).

Plusieurs APA nécessitent aujourd'hui une réhabilitation lourde, voire une reconstruction (Mordelles, Chantepie), tandis que les APA de Dinard et de Fougères ont subi des dégradations importantes après leurs fermetures et doivent être entièrement réaménagées. Enfin, l'absence de wifi constitue un frein majeur aux démarches en ligne.

Côté gestion, 86 % des gestionnaires enquêtés déclarent des problèmes récurrents (compteurs, électricité, douches, canalisations, radiateurs, éclairage) et 85 % estiment avoir, au-delà de la technique, un rôle social (écoute, aide aux démarches) mais disent manquer d'appuis (connaissance des partenaires, dispositifs) malgré une formation au métier pour 57 % d'entre eux.

L'outil Hermès, déployé sur la majorité des APA (hors Rennes Métropole), est un logiciel principalement dédié à la gestion des aires (relevés de compteurs, factures eau/électricité, suivi des paiements, quelques exports). Ce dernier a montré ses limites (usage difficile, arrêt du développement par le prestataire) et une migration vers un nouveau logiciel est acquise. AGV35, jusqu'ici porteur de la licence, prenait en charge la maintenance et la formation, devra étudier ses possibilités financières pour garantir ce même accompagnement des EPCI tout en sachant que l'éventuelle prise en charge se limitera à la partie non télégérée.

Sur le segment des grands passages, les AGP répondent aux besoins des grands groupes de voyageurs (accueil de 100 à 200 caravanes) dans une programmation régionale coordonnée par le GIP AGV35 (réseau Grand Ouest, temps de travail en amont et en aval). Cependant certaines AGP ne sont pas conformes au décret de 2019 et doivent être mises aux normes pour éviter les refus d'installation.



À l'inverse, le déficit de terrains soupapes, parfois détournés de leur vocation faute d'alternative, nourrit les stationnements hors équipements. Depuis 2022, l'Observatoire départemental a pu recenser plus de 130 situations de stationnements diffus par an, touchant environ 40 communes (surtout Rennes Métropole, ses EPCI limitrophes et le nord du département), d'une durée moyenne proche de deux mois, majoritairement de groupes familiaux de 1 à 10 ménages, avec une saisonnalité marquée (Saint-Malo/Côte d'Émeraude) durant la période estivale.

Le GIP AGV35, opérateur du schéma, assure la médiation et l'appui aux élus, aux propriétaires de terrains et voyageurs sur les stationnements diffus. Cependant tous les acteurs (communes, EPCI, propriétaires) ne disposent pas des mêmes outils et un flou persiste sur les principes d'interventions.

La non-réalisation des habitats adaptés accentue cette tension : le schéma 2020-2025 prévoyait 122 terrains familiaux/habitats adaptés, seuls 4 ont vu le jour et l'évolution démographique a été peu prise en compte.

Enfin, la gouvernance opérationnelle de l'accueil doit gagner en clarté et en outils. Les arrivées/départs devront être mieux encadrés (conventions, états des lieux, règles partagées) pour limiter dégradations et dépôts. Les règlements intérieurs de ces équipements méritent d'être actualisés et harmonisés. Plusieurs EPCI sont par ailleurs engagés dans la création d'AGP de petite capacité et sollicitent l'appui d'AGV35 pour leur conception et leur gestion.

Au final, l'enjeu est double : remettre à niveau les équipements (réhabilitations ciblées, wifi, blocs adaptés, logiciel de gestion) et sécuriser les parcours d'accueil (coordination AGP, terrains soupapes effectifs, encadrement des stationnements diffus, afin d'alléger la pression sur les APA, prévenir les conflits d'usage et garantir un accès équitable aux équipements sur l'ensemble du territoire.



ACTION 1

Accueil

OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT ET LA
GESTION DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL**OBJECTIF : Maintenir une offre d'accueil de
qualité****Contribuer à l'amélioration des équipements et des
conditions de vie des familles sur les APA****Besoins**

- Moderniser les installations
- Améliorer l'isolation et les installations pour réduire la consommation d'énergie
- Mise en place de systèmes de gestion de l'eau pour économiser et gérer efficacement la consommation.
- Utilisation de bardage et de clôture pour sécuriser les bâtiments et les terrains
- Arborer les aires d'accueil pour permettre aux familles de pouvoir y rester lors des fortes chaleurs
- Réaliser un compromis entre l'amélioration de la qualité et des conditions de sécurité

Portage institutionnel :
EPCI**Territoire :** Département**Mise en œuvre
opérationnel :** EPCI**Coordination :**
Comité technique de suivi du
schéma**Évaluation :** EPCI/DDTM**Partenaires :** AGV35/ DDTM**Freins**

- Équipements vieillissants qui sont réparés régulièrement mais trop vétustes pour que cela tienne sur la durée
- Nécessité des périodes de fermeture mais pas de solutions autres à proposer aux familles quand les aires d'accueil sont fermées
- Coût de la réhabilitation
- Pas de financement d'État fléché pour la rénovation des APA
- Demandes très éparées des familles
- Difficultés à trouver des réponses techniques répondant à la demande des familles
- Problématique d'appropriation des lieux par les familles
- Aires d'accueil détournées de leurs usages

Atouts

- Des aires d'accueil qui satisfont les familles.
- Des familles qui s'approprient les espaces et qui tendent à les entretenir davantage

Modalités de mise en œuvre

- **Prévoir un état des lieux** approfondi des blocs sanitaires et les adapter aux besoins d'une population porteuse de handicap physique et vieillissante (mise aux normes PMR des sanitaires, rampes d'accès...)
- **Identifier les bonnes pratiques** à l'échelle nationale
- **Inscrire** dans le cadre « d'observations » sur le rapport de visite **les éléments à améliorer**
- **Créer un référentiel** de recommandations qui servirait de base minimale acceptable (aménagements + confort de vie)

Financier : EPCI**Échéanciers :** 2026-2031**Indicateurs
d'évaluation :**
Référentiel de
recommandations rédigé /
Observations inscrites
dans le rapport de visite
dès 2027/ Améliorations
réalisées



ACTION 2

Accueil

OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL

OBJECTIF : Maintenir une offre d'accueil de qualité

Réhabiliter les aires permanentes non conformes au décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs

Besoins

- Mettre en conformité les APA pour permettre aux familles de vivre dans des conditions de sécurité et de salubrité acceptable

Portage institutionnel : EPCI

Territoire : Rennes Métropole

Mise en œuvre opérationnelle : EPCI

Coordination : Comité technique de suivi du schéma

Évaluation : EPCI/DDTM

Partenaires : AGV35
DDTM/Sous-préfecture de Saint-Malo

Freins

- Coûts financiers importants
- Pas de financement État fléché
- Nécessite une délocalisation des familles le temps des travaux

Atouts

- DETR/DSIL et contrats de territoires
- Amélioration du cadre de vie
- Les périodes de fermeture peuvent être un moyen pour retrouver une rotation sur les aires

Modalités de mise en œuvre

- **Prévoir une fermeture des APA concernées** et l'aménagement d'un terrain agréé dans l'attente de la réfection.
- **Reconstruire les APA** conformément au décret n°2019-1478 de décembre 2019

Financements : EPCI, DETR/DSIL,

Échéanciers : 2026-2031

Indicateurs d'évaluation :
Nombre d'aires réhabilitées/
Nombre de terrains provisoires agréés



ACTION 3

Accueil

OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL

OBJECTIF : Consolider la gestion

Poursuivre les réunions départementales des gestionnaires

Besoins

- Mieux connaître les partenaires du territoire
- Montée en compétence des gestionnaires sur des thématiques précises : gestion des conflits, la communication non violente, la médiation....
- Partager les bonnes pratiques
- Former les EPCI (action sociale et pôle technique)
- Construire une offre de formation qui conjugue gestion, action sociale, gestion technique
- Imposer un référentiel sur les prérequis
- Conventionner avec le GIP AGV35 pour assurer une formation des gestionnaires en associant des voyageurs en coanimation
- Apporter une attention particulière au vocabulaire employé

Portage institutionnel :
Etat

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle :
AGV35

Coordination :
Comité technique de suivi du SD

Évaluation :
EPCI/ AGV35

Partenaires :
Acteurs professionnels en fonction des thématiques/ voyageurs

Freins

- Des gestionnaires aux profils très divers
- Un turn-over important
- Pas de certificat à l'issue de la formation
- Des modalités de gestion différentes en fonction des territoires

Atouts

- Des réunions gestionnaires déjà en place et animées par AGV35
- Une coordination des projets sociaux assurée par AGV35

Modalités de mise en œuvre

- **Prévoir un état des lieux** approfondi des blocs sanitaires
- **Inscrire** dans le cadre « observations » sur le rapport de visite **les éléments à améliorer**
- **Créer un cahier des charges** pour les APA dans le cadre d'un groupe de travail départemental

Financements : Etat

Échéanciers : 2 réunions par an

Indicateurs d'évaluation :
Recensement des besoins/
Nombre de réunions et de formations mises en œuvre/
Nombre de gestionnaires formés/ Mise en place d'une mesure d'impact via questionnaire de satisfaction



ACTION 4

Accueil

OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL

OBJECTIF : Consolider la gestion

Changer le logiciel de gestion (Hermès) à l'échelle départementale

Besoins

- Déployer un nouveau logiciel mieux adapté aux réalités de terrain et qui ne soit pas trop coûteux pour la collectivité
- Permettre à l'ensemble des EPCI de bénéficier d'un outil commun qui puisse recenser l'ensemble des places disponibles sur le territoire breillien
- Réaliser des économies d'échelle

Portage institutionnel :
CA AGV35

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : EPCI/ AGV35

Coordination: AGV35

Evaluation: EPCI/ AGV35

Partenaires :
Gestionnaires des APA

Freins

- Des coûts financiers importants pour changement de logiciel
- Interopérabilité entre logiciels
- La situation financière d'AGV35 en 2025 ne permet plus à la structure d'assumer seule le coût financier du déploiement d'un nouveau logiciel.

Atouts

- Harmonisation à l'échelle du département
- Lisibilité en temps réel des places disponibles sur le territoire breillien accessible à tous.
- Des offres existantes sur le marché

Modalités de mise en œuvre

- **Mettre en place un groupe de travail**
- **Réaliser une comparaison** entre les produits existants
- **Valider un cahier des charges** du futur logiciel

Financements : AGV35/EPCI
Autres pistes : OPCO pour la formation/ groupement d'achat...

Échéanciers : 1^{er} semestre 2026
pour déploiement avant janvier 2027

Indicateurs d'évaluation :
Cahier des charges élaboré/
Nouveau logiciel déployé sur le département



ACTION 5

Accueil

CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE L'ACCUEIL
DES GRANDS PASSAGES ET DES GROUPES
FAMILIAUX**OBJECTIF : Compléter le dispositif territorial en
termes d'offres d'aires de grands passages de
petite capacité****Inventorier les terrains en capacité d'accueillir les
groupes familiaux en Ille et Vilaine****Besoins**

- Faire connaître les différents terrains existants sur le territoire breillien (APA, Grands passages, terrains soupapes, contacts utiles)
- Éviter les stationnements hors équipements quand ceux-ci existent sur le territoire communal et/ou communautaire

Portage institutionnel : Etat/
CD35**Territoire :** Département**Mise en œuvre opérationnelle :**
AGV35**Coordination :** Comité technique
de suivi du schéma**Evaluation :** EPCI/GIP AGV35**Partenaires :** EPCI/ communes/
voyageurs**Freins**

- Circuit de communication peu lisible
- Accessibilité des informations

Atouts

- Index des APA existant et mis à jour
- Réseaux sociaux : WhatsApp, Facebook,
- Médiation

Modalités de mise en œuvre

- **Créer un index** des différents équipements du territoire à partir de l'index existant des aires permanentes d'accueil (tarif, gestion, capacité d'accueil, contact utile, conditions d'accueil...)
- **Assurer une communication** plus large auprès des voyageurs

Financements : Etat/CD35**Échéanciers :** Actualisation
sur la durée du schéma 2026-
2031 /Réalisation de l'index
complété : 2027
Communication : tout le long du
SD**Indicateurs d'évaluation :**Index réalisé/ Nombre de
diffusions vs nombre de
sollicitations



ACTION 6

Accueil

CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES ET DES GROUPES FAMILIAUX

OBJECTIF : Renforcer la coordination

Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des groupes familiaux et des grands passages

Besoins

- Poursuivre la coordination départementale : recensement, programmation, suivi des groupes, liens avec les autres territoires, liens avec les associations représentatives et les voyageurs, orientation éventuelle des groupes...
- Améliorer les aires de grands passages qui ne sont pas conformes au décret de 2019

Portage institutionnel : Etat

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle :
EPCI/ AGV35 Sous-préfecture de Saint-Malo

Coordination : AGV35

Évaluation : EPCI/ Communes/
AGV35/Etat

Partenaires : Associations de Gens
du voyage, forces de l'ordre

Freins

- Coûts des aménagements non financés
- Méconnaissance de l'existence du GIP AGV35
- Répartition géographique de l'accueil des groupes déséquilibrée
- Des outils proposés par la DIHAL
- Un réseau de coordonnateurs qui a d'ores et déjà travaillé sur ces outils

Atouts

- La coordination entre acteurs des EPCI et les acteurs de la médiation d'AGV
- Des outils en cours de déploiement : tableau de suivi des stationnements et application (sollicitation de la médiation)
- Des fonctionnements différents en fonction des territoires
- Manque de lisibilité sur la responsabilité des pasteurs et responsables de groupes

Modalités de mise en œuvre

- **Mettre en place les outils nécessaires** pour une gestion plus efficace : convention, règlement intérieur...
- **Faire connaître l'application** de médiation créée par le GIP (sollicitation de médiation)
- **Mettre aux normes** les aires de grands passages non conformes

Financements : Etat

Échéanciers : 2026-2031

**Tableau de bord
hebdomadaire de suivi des
grands passages**

Indicateurs d'évaluation :
Outils déployés / Nombre de
terrains en conformité/nombre
d'utilisateurs de
l'application/aménagements
réalisés/bilan annuel des grands
passages



ACTION 7

Accueil

AMELIORER LA GESTION DES STATIONNEMENTS DIFFUS SUR LE TERRITOIRE BREILLIEN

**OBJECTIF : Recenser les situations de
stationnements diffus**

Renforcer le circuit d'information sur les stationnements diffus à l'échelle du territoire

Besoins

- Analyser finement les situations de stationnements afin que le besoin en places de stationnement et d'habitats soit davantage quantifié et qualifié
- Améliorer la coordination entre les différentes autorités et acteurs impliqués
- Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des procédures d'expulsion
- Actionner la médiation dans les situations délicates

Portage institutionnel : Etat
(Préfecture)

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle :
AGV35

Coordination : AGV35

Evaluation : EPCI/ AGV35

Partenaires : voyageurs/forces de
l'ordre/communes

Freins

- Des fonctionnements différents en fonction des territoires
- Manque de lisibilité sur la responsabilité des pasteurs et responsables de groupes

Atouts

- Des outils proposés par la DIHAL
- Un réseau de coordonnateurs qui a d'ores et déjà travaillé sur ces outils

Modalités de mise en œuvre

- **Poursuivre la mise à jour** du tableau de suivi des stationnements
- **Faire connaître** l'application créée par le GIP (solicitation de médiation)
- **Mettre à jour les études** d'opportunité

Financements : Etat/CD3535

Échéanciers : 2026

Indicateurs d'évaluation : -
Nombre d'outils existants/ Etat
des lieux des terrains



ACTION 8

Accueil

AMELIORER LA GESTION DES STATIONNEMENTS DIFFUS SUR LE TERRITOIRE BREILLIEN

OBJECTIF : Sensibiliser les élus, les forces de l'ordre et les gens du voyage sur les situations de stationnements diffus

Organiser une demi-journée d'échanges entre les différents acteurs (PN, PM, élus, GDV à l'échelle de chaque territoire afin de sensibiliser sur le qui fait quoi, comment en cas de stationnements diffus)

Besoins

- Nécessité d'améliorer la coordination entre les différentes autorités et acteurs impliqués
- Besoin d'une procédure d'expulsion plus efficace et réelle
- Besoin d'accompagnement et de médiation dans les situations délicates
- Besoin de connaître la loi et avoir un discours en conséquence
- Connaître les lieux d'accueil appropriés pour les personnes concernées
- Besoin de souplesse dans l'exercice du pouvoir de police, mais aussi de fermeté lorsque nécessaire, afin de laisser la main aux autorités compétentes
- Demande de clarification des responsabilités et des actions à entreprendre dans ces situations complexes.

Portage institutionnel : Etat (Préfecture)

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : Groupe de travail

Coordination : AGV35

Évaluation : Etat (Préfecture) / AGV35

Partenaires : EPCI/communes/voyageurs/pôle ordre public/forces de l'ordre

Freins

- Nécessite des connaissances juridiques pointues

Atouts

- Médiation AGV35
- Liens opérants entre les forces de l'ordre, les services de la préfecture et le pôle médiation d'AGV35

Modalités de mise en œuvre

- **Mettre en place un groupe de travail** pour organiser cet évènement

Financements : Etat

Échéanciers : Après les élections municipales 2026 (dernier trimestre 2026 ou début 2027)

Indicateurs d'évaluation : Nombre d'élus, de professionnels et voyageurs sensibilisés



ACTION 9

Accueil

AMELIORER LA GESTION DES STATIONNEMENTS DIFFUS SUR LE TERRITOIRE BREILLIEN

OBJECTIF : Sensibiliser les élus, les forces de l'ordre et les gens du voyage sur les situations de stationnements diffus

Mieux faire connaître le GIP AGV35

Besoins

- Nécessité d'améliorer la coordination entre les différentes autorités et acteurs impliqués.
- Besoin d'être accompagné sur les procédures d'expulsion afin de les rendre plus efficaces et réelles
- Besoin d'accompagnement et de médiation dans les situations délicates.
- Besoin de connaître la loi et avoir un discours en conséquence
- Demande de clarification des responsabilités et des actions à entreprendre dans les situations complexes
- Besoin de garantir le respect des règles de droit et lutter contre l'iniquité de traitement envers les gens du voyage

Portage institutionnel : CA AGV35

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : AGV35

Coordination : AGV35

Évaluation : Etat (Préfecture) /GIP AGV35

Partenaires : Etat (Préfecture), CD35/gens du voyage/ communes/ EPCI

Freins

- Circuit de communication peu visible
- Méconnaissance de l'existence d'AGV35
- Pas de professionnel dédié et formé au sein du GIP pour assurer la communication

Atouts

- Des moyens de communication déjà existants : WhatsApp, Facebook, LinkedIn, site Internet
- Un réseau de partenaires déjà bien identifié

Modalités de mise en œuvre

- **Développer les outils de communication** à destination des élus, des services de l'État des forces de l'ordre de type lettre mensuelle
- **Développer des outils type triptyque** à destination des voyageurs, des capsules vidéo ...

Financements : CA AGV35

Échéanciers : Premier semestre après l'adoption du SD

Indicateurs d'évaluation :
Outils de communication mis en place/ périodicité/Nombre de sollicitations reçues par le GIP/ Nombre de lettres mensuelles/de triptyques diffusés



ACTION 10

Accueil

AMELIORER LA GESTION DES STATIONNEMENTS DIFFUS SUR LE TERRITOIRE BREILLIEN

OBJECTIF : Sensibiliser les élus, les forces de l'ordre et les gens du voyage sur les situations de stationnements diffus

Outiller les élus, les forces de l'ordre et les gens du voyage aux procédures juridiques

Besoins

- Améliorer la coordination entre les différentes autorités et acteurs impliqués
- Accompagner les procédures d'expulsion afin de les rendre plus efficaces et réelles
- Soutenir via la médiation les situations délicates
- Connaître la loi et avoir un discours en conséquence
- Besoin de souplesse dans l'exercice du pouvoir de police, mais aussi de fermeté lorsque nécessaire, afin de laisser la main aux autorités compétentes
- Clarifier les responsabilités et des actions à entreprendre dans les situations complexes
- Garantir le respect des règles de droit et lutter contre l'iniquité de traitement envers les gens du voyage

Portage institutionnel : État (Préfecture)

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : AGV35

Coordination : AGV35

Évaluation : État (Préfecture) / AGV35

Partenaires : EPCI, communes, voyageurs, FO, tribunal administratif, tribunal judiciaire, défenseur des droits, ANGVC

Freins

- Nécessite des connaissances juridiques pointues
- Nécessite d'assurer une veille informative et jurisprudentielle
- Communication pas toujours fluide

Atouts

- Médiation et expertise d'AGV35
- Existence du vadémécum à améliorer et à adapter en fonction du public cible
- Conseils d'agglomération qui peuvent être un levier de diffusion aux maires

Modalités de mise en œuvre

- **Développer des outils** de type « guide » pratique, guide juridique, fiches réflexe accessibles et synthétiques
- **Disposer d'une plateforme** de partage des documents de type Resana
- **Diffuser les documents** à destination des voyageurs dans les boîtes aux lettres de l'APA de Gros Malhon

Financements : État

Échéanciers : Premier semestre après l'adoption du SD

Indicateurs d'évaluation : Mise à jour du vadémécum/ Nombre de fiches réflexe réalisées/Édition du guide



ACTION 11

Accueil

AMELIORER LA GESTION DES STATIONNEMENTS DIFFUS SUR LE TERRITOIRE BREILLIEN

OBJECTIF : Sensibiliser les élus, les forces de l'ordre et les gens du voyage sur les situations de stationnements diffus

Harmoniser les outils de gestion des stationnements (conventions, arrêtés réglementant les stationnements, principes d'intervention)

Besoins

- Améliorer les outils de gestion existants sur les EPCI
- Disposer d'outils opérants pour gérer au mieux les stationnements
- Diffuser des documents qui disposent d'une base légale afin de rappeler les droits et les devoirs de chacun
- Assurer une cohérence dans les outils de gestion à l'échelle départementale

Portage institutionnel : État (Préfecture)

Mise en œuvre opérationnelle : AGV35

Coordination : AGV35

Evaluation : État (Préfecture) / AGV35

Partenaires : EPCI
communes/voyageurs/Forces de

Freins

- Nécessite des connaissances juridiques pointues et d'assurer une veille informative et jurisprudentielle
- Des outils existent mais ils sont très disparates et parfois caducs.

Atouts

- Des outils proposés par la DIHAL
- Expertise d'AGV35

Modalités de mise en œuvre

- **S'assurer de la mise à jour** des arrêtés via chaque EPCI
- **Recenser les différents documents** existants sur le territoire et à l'échelle nationale
- **Améliorer les conventions** d'occupation, les états des lieux...

Financements : État

Échéanciers : 2026

Indicateurs d'évaluation :
Conventions d'occupation mises à jour, arrêtés réglementant le stationnement mis à jour, existence d'une fiche réflexe sur les principes d'intervention



ACTION 12

Accueil

AMELIORER LA GESTION DES STATIONNEMENTS DIFFUS SUR LE TERRITOIRE BREILLIEN

OBJECTIF : Compléter le dispositif territorial en termes d'offres d'aire de grands passages de petite capacité

Créer un cahier des charges des AGP de petite capacité (prescriptions techniques, cadre juridique et gestion)

Besoins

- Conseiller sur les aménagements de ces terrains
- Conseiller sur la gestion de ces terrains
- Identifier les attentes des voyageurs

Portage institutionnel : EPCI

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle :
AGV35

Coordination: AGV35

Evaluation: EPCI / AGV35

Partenaires : EPCI communes/
voyageurs/ Forces de l'ordre

Freins

- Difficulté à identifier le foncier
- Le manque d'offre d'habitats sur le territoire a tendance à détourner la vocation de ces terrains

Atouts

- Des terrains déjà existants sur le territoire qui permettent d'identifier les points forts et les points faibles.
- Diminution du nombre de stationnements diffus quand ces terrains existent

Modalités de mise en œuvre

- **Identifier les terrains existants** sur l'ensemble du territoire nationale
- **Capitaliser les retours** d'expériences : identifier les points positifs et négatifs

Financements : EPCI

Échéanciers : première
année après l'adoption du SD

Indicateurs d'évaluation :
Existence du cahier des
charges



ACTION 13

Accueil

AMELIORER LA GESTION DES STATIONNEMENTS DIFFUS SUR LE TERRITOIRE BREILLIEN

OBJECTIF : Sensibiliser les élus, les forces de l'ordre et les gens du voyage sur les situations de stationnements diffus

Créer les aires de grands passages de petite capacité

Besoins

- Conseiller sur les aménagements de ces terrains
- Conseiller sur la gestion de ces terrains
- Identifier les attentes des voyageurs
- Assister à la maîtrise d'ouvrage (AMO)

Portage institutionnel : EPCI

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : EPCI

Coordination: EPCI

Evaluation: EPCI/Etat (DDTM)

Partenaires : EPCI/
AGV35/voyageurs/communes

Freins

- Difficulté à identifier le foncier
- Le manque d'offre d'habitats sur le territoire a tendance à détourner la vocation de ces terrains
- Coûts financiers à la charge de l'EPCI

Atouts

- Des terrains déjà existants sur le territoire qui permettent d'identifier les points forts et les points faibles.
- Diminution du nombre de stationnements diffus quand ces terrains existent

Modalités de mise en œuvre

- Identifier le foncier
- Créer des équipements

Financements : EPCI/
DETR/ DSIL

Échéanciers : Tout au long
du SD

**Indicateurs
d'évaluation :** Nombre
de terrains créés.



HABITAT

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260706-DEL95_2026-DE

Les familles ancrées sur le territoire sont nombreuses. Cet ancrage se traduit soit par une privatisation des aires permanentes d'accueil, soit par l'acquisition de terrains par les familles elles-mêmes (pas toujours conformes aux règles d'urbanisme) ou encore par la présence importante de familles en situation d'errance forcée sur des périodes s'étendant de septembre à mai. La scolarisation, le vieillissement et l'insertion professionnelle sont autant de facteurs qui nécessitent pour les familles de se stabiliser de façon plus durable et faute de propositions, beaucoup de familles, habitantes du territoire, effectuent de courtes itinérances, de communes en communes en fonction des procédures entraînant verbalisations et/ou expulsions.

Une offre diversifiée est à construire pour répondre à ces besoins. Certains ménages ont des demandes de logements sociaux enregistrées mais la plupart attendent une solution d'habitat de type terrain familial, terrain aménagé ou encore habitat adapté.

Le schéma départemental 2019-2025 prévoyait la création de 122 terrains familiaux locatifs. Quatre ont pu être réalisés sur les 6 années du schéma précédent celui de 2019-2025¹. Force est donc de constater que sur le schéma actuel aucune offre n'a pu être proposée. Les études d'opportunités réalisées ont pourtant révélé des besoins existants et croissants. En effet, des différentes rencontres qui ont pu avoir lieu avec les familles que ce soit dans le cadre des visites de terrains, des entretiens et questionnaires, il s'avère qu'un certain nombre de ménages exprime ce besoin de disposer d'un « chez soi » mais pour beaucoup d'entre eux, ils ignorent les démarches à entreprendre pour solliciter une demande d'habitat (se faire connaître, enregistrement de la demande de logement...). Aussi, il y a nécessité de pouvoir **affiner l'étude des besoins** c'est-à-dire de la quantifier et de la qualifier.

Par ailleurs, afin de rassurer les familles, divers dispositifs seront à renforcer notamment les dispositifs d'accompagnement des ménages vers le logement. Il est ainsi constaté qu'une mauvaise appropriation du logement peut engendrer des difficultés financières et mettre en échec le relogement de la famille. Anticiper l'accompagnement des familles vers le logement et assurer un suivi durant les premiers mois sont autant de préconisations soutenues par les bailleurs. En effet, les ménages sont souvent inquiets face au changement de mode de vie qui se profile ainsi que l'ampleur des démarches administratives à accomplir. Et ce d'autant plus que la temporalité des programmes d'habitat n'est pas la même que celle des ménages. De l'étude-diagnostic à l'entrée dans les lieux s'écoulent plusieurs années.

Enfin, les porteurs de projets se questionnent régulièrement sur ce que sont les opérations d'habitats adaptés. Pour favoriser le développement de ce type d'opérations, un accompagnement technique, cartographique, financier des EPCI/communes est à consolider. Le développement de nouveaux montages de projets et l'expérimentation de nouveaux modes de construction (modulaire, évolutif, hors-site, « hybride », bâti ancien, ...) sont également à envisager afin de mieux répondre à certaines attentes et de tenter de réduire les coûts et délais de réalisation des projets. Des outils tels que la création d'un guide d'entrée en habitat adapté, de fiches techniques détaillant ce que recouvre le terrain aménagé, le terrain familial sont à élaborer.

¹ On notera néanmoins que sur l'année 2025 des projets ont été initiés (Redon agglomération, Saint-Malo agglomération, Pays de Chateaugiron communauté ou encore Rennes Métropole).



ACTION 14

Habitat

APPORTER DES REPONSES AUX BESOINS D'HABITAT

OBJECTIF : Affiner l'étude des besoins

Veiller à la prise en compte des besoins des familles dans leur projet « habitat » (qualifier et quantifier le besoin)

Besoins

- Rendre plus efficient l'identification du nombre de ménages en attente d'une solution d'habitat
- Qualifier le besoin
- Développer des solutions d'habitats en adéquation avec les besoins des voyageurs

Portage institutionnel : Comité technique de suivi du SD

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : EPCI/AGV35/groupe de travail

Coordination: Comité technique

Evaluation: commission consultative

Partenaires : DDETS/ services habitat des EPCI/voyageurs/ partenaires liés à la politique de l'habitat

Freins

- CERFA : document national qui ne permet pas de répertorier de manière exhaustive les souhaits d'habitat
- Déclaration CNIL
- Moyens techniques d'élaboration et de traitement

Atouts

- Participation des EPCI et des professionnels d'AGV35 aux instances du PDALHPD
- Connaissance du public
- Travail de terrain des professionnels d'AGV35 et des gestionnaires

Modalités de mise en œuvre

- **Mettre en place** un groupe de travail
- **Développer un outil** (base de données ?) qui permette à la fois de recenser les personnes ayant fait une demande et de recenser la diversité des besoins en habitat

Financements : Etat/EPCI

Échéanciers : Tout au long du SD

Indicateurs d'évaluation : Groupe de travail constitué/ - Outil existant/ Nombre de familles recensées/- capitalisation des besoins en habitat identifiés



ACTION 15

Habitat

APPORTER DES REPONSES AUX BESOINS D'HABITAT

OBJECTIF : Dynamiser la production de l'offre diversifiée

Faire connaître l'offre diversifiée et accompagner le montage des projets

Besoins

- Étudier les différentes offres possibles d'habitat adapté
- Identifier les attentes des voyageurs
- Assister à la maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Accompagner les collectivités dans le montage des dossiers : recherche de foncier, demandes de subvention, diagnostic social
- Co-animer les réunions publiques avec les riverains

Portage institutionnel : Etat (DDTM)

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle :
Groupe de travail

Coordination: AGV35

Evaluation: Groupe de travail/AGV35/EPCI

Partenaires : EPCI/
voyageurs/communes/bailleurs sociaux/
partenaires liés à la politique de l'habitat

Freins

- Absence de fonciers identifiés
- Hostilité des riverains
- Méconnaissance des différentes opérations d'habitat possible
- Confusion régulière entre caravane de loisirs et résidence mobile d'habitat permanent
- Peu de retour d'expérience dans le département

Atouts

- Connaissance du besoin des ménages
- Participation des EPCI et des professionnels d'AGV35 aux instances du PDALHPD
- Participation d'AGV35 aux différentes instances nationales
- Réseau partenarial national important

Modalités de mise en œuvre

- **Créer un groupe de travail** constitué des EPCI
- **Engager une démarche comparative** sur les opérations d'habitat innovantes : modulaires et modulables évolutifs dans le temps (mobil-homes, tiny house, habitat léger démontable...)
- **Proposer un cahier des charges** pour la réalisation technique des habitats adaptés conformément à la réglementation en vigueur
- **Identifier les partenaires** (financeurs, acteurs) et leurs rôles respectifs.
- **Identifier les modalités de gestion** et les modalités d'attribution notamment pour les terrains aménagés
- **Rencontrer les riverains** pour travailler l'acceptabilité des projets si nécessaire

Financements : Etat (DDTM)

Échéanciers : Tout au long du SD

Indicateurs d'évaluation : Nombre de projets réalisés/Groupe de travail constitué/cahier des charges réalisés



URBANISME

Contribuer à la résorption des situations d'installation non conforme aux règles d'urbanisme et des situations d'habitat précaire est l'enjeu principal de cette thématique.

Il est constant de noter que la plupart des documents d'urbanisme ne prévoit pas, voir interdit l'installation de résidences mobiles d'habitat permanent (RMHP) en dehors des équipements publics dédiés à l'accueil dans le cadre de la loi Besson du 5 juillet 2000². Et ce, alors même que le conseil constitutionnel a pu rappeler que l'interdiction générale et absolue de stationner sur un terrain privé appartenant à des gens du voyage est contraire au droit de propriété (Décision n° 2019-805 QPC du 27 septembre 2019). Aussi, le département connaît-il un nombre croissant d'acquisitions de terrains de la part des voyageurs. Et faute de solutions légales, ces acquisitions s'opèrent sur des terrains qui ne sont pas toujours conformes aux règles d'urbanisme.

Le manque de foncier et les difficultés liées aux contraintes d'urbanisme en matière d'habitat (zone agricole, zone naturelle, zone inondable...) associés aux difficultés sociales croissantes des voyageurs et aux représentations sociales souvent biaisées (permis attaqué par les riverains, méconnaissance des modes de vie qui engendre une mauvaise image...), rendent de plus en plus difficile la réalisation de projets d'habitat.

L'enjeu de cette thématique sera donc de veiller à ce que les besoins des gens du voyage soient pris en compte dans les documents d'urbanisme et donc de mobiliser les outils fonciers, d'aménagement et d'urbanisme qui sont autant de leviers. Pour ce faire, et afin d'éviter, ou en tout cas de limiter les acquisitions non-conformes, les EPCI et les communes sont invités à veiller et à prendre en considération les besoins des voyageurs dans les dispositifs et documents existants (SCoT, PLH, PLU, PLUi, PLUi-H, ...). Cet enjeu est important car il doit permettre aux familles de pouvoir acquérir des terrains qui leurs permettent de s'y installer sur la durée et en toute légalité.

Il y aura lieu, également, de recenser et d'identifier les situations de terrains privés sur le territoire breillien et de pouvoir assister dans les démarches envisagées (régularisation, procédures...). les maires des communes concernées qui le souhaitent. Et dans le même temps, il est proposé que les familles puissent être accompagnées dans leurs projets d'acquisition quand celles-ci envisagent un projet d'achat de terrain. L'idée étant de les informer sur la nature de la parcelle qu'elles envisagent d'acquérir, sur les possibilités ou pas d'y installer leur habitat, de réaliser des aménagements (nature, surface...).

² Loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage



ACTION 16

Urbanisme

CONTRIBUER A LA RESORPTION DES SITUATIONS D'INSTALLATION NON CONFORMES AUX REGLES D'URBANISME ET DES SITUATIONS D'HABITAT PRECAIRE

OBJECTIF : Accompagner les acteurs dans la gestion des situations de terrain privé accueillant des résidences mobiles d'habitat permanent

Recenser, identifier les terrains privés

Besoins

- Actualiser la base de données existante (2004 et mise à jour en 2010)
- Distinguer les terrains conformes/non conformes par rapport aux règles d'urbanisme
- Mieux connaître les besoins en habitat des ménages
- Sécuriser les situations d'habitat
- Accompagner à l'amélioration des conditions de vie

Portage institutionnel : Etat (DDTM)**Territoire :** Département**Mise en œuvre opérationnelle :** AGV35**Coordination :** DDTM/AGV35**Evaluation :** DDTM**Partenaires :** services habitat des EPCI/ voyageurs/ communes

Freins

- Difficulté à opérer le recensement : pas ou peu d'information
- Vigilance RGPD

Atouts

- Base de données actuellement existante
- Questionnaires élus dans le cadre de la révision du schéma
- Études d'opportunité qui comprennent des données sur les terrains privés
- Expérimentation réalisée par Rennes Métropole en 2025

Modalités de mise en œuvre

- **Identifier les points de vigilance** devant être pris en compte pour l'alimentation de la base de données
- **Poursuivre les enquêtes** et questionnaires auprès des élus
- **Alimenter la base de données**

Financements : Etat (DDTM)**Échéanciers :** Tout au long du SD**Indicateurs d'évaluation :**
Alimentation régulière de la base de données/informations remontées/situations prises en compte



ACTION 17

Urbanisme

CONTRIBUER A LA RESOLUTION DES
SITUATIONS D'INSTALLATION NON CONFORMES
AUX REGLES D'URBANISME ET DES SITUATIONS
D'HABITAT PRECAIRE**OBJECTIF : Accompagner les demandeurs
vers des solutions légales**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 035-213500663-20260706-DEL95_2026-DE

**Informers et sensibiliser les acteurs institutionnels et
les voyageurs****Besoins**

- Accompagner les communes dans la gestion des situations de terrains non conforme aux règles d'urbanisme (diagnostic, étude des possibilités de régularisation, de légalisation, gestion du contentieux, de la médiation, etc.)
- Accompagner les voyageurs propriétaires ou souhaitant acquérir (accès à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement, à la recherche de terrain, à la médiation avec les communes et administrations, etc.)
- Prendre en compte les besoins en ancrage/sédentarisation des familles pouvant acquérir des parcelles constructibles (SCOT/PLU/PLUI, PLH, etc.)
- Offrir des solutions pour prévenir les situations d'acquisitions de parcelles non conformes au droit de l'urbanisme

Portage institutionnel :
Etat (DDTM)**Territoire :** Département**Mise en œuvre
opérationnelle :** DDTM/
AGV35**Coordination:**
DDTM/AGV35**Evaluation:** DDTM/ AGV35**Partenaires :** services
habitat des EPCI/
voyageurs/ CD35/ notaires/
communes/ /Préfecture**Freins**

- Pas toujours de solutions légales à proposer par manque de la reconnaissance de l'habitat mobile des gens du voyage dans les documents d'urbanisme
- Hostilité des riverains et « pressions » des habitants – Manque de connaissance mutuelle et préjugés
- Procédures longues et coûteuses pour les communes et les familles
- Complexité des règles et procédures en matière d'urbanisme

Atouts

- Guide CEREMA
- Des services urbanisme au sein des collectivités
- Code de l'urbanisme qui impose une prise en compte des modes d'habitat dans leur diversité (art L101-2)
- Code de l'urbanisme qui prévoit des solutions de régularisation (art L151-13) -STECAL

Modalités de mise en œuvre

- **Développer un outil** de type guide pratique, guide juridique
- **Établir un guide des outils juridiques** existants : servitudes d'urbanisme pour des projets publics / zonages spécifiques-STECAL) et pour les projets (bail emphytéotique, bail réel solidaire, régularisation foncière de l'occupation), prescription acquisitive (que dit le droit ?)

Financements : Etat
(DDTM)/EPCI**Échéanciers :** Dès 2026 et
diffusion du guide en 2027**Indicateurs d'évaluation :**
Diffusion du guide/ Nombre
de guides diffusés/
Questionnaire satisfaction/
thématiques
traitées/Situations analysées



ACTION 18

Urbanisme

**CONTRIBUER A LA RESOLUTION DES
SITUATIONS D'INSTALLATION NON CONFORMES
AUX REGLES D'URBANISME ET DES SITUATIONS
D'HABITAT PRECAIRE****OBJECTIF : Accompagner les demandeurs vers
des solutions légales**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 035-213500663-20260706-DEL95_2026-DE

**Outils des acteurs institutionnels et les voyageurs
dans le cadre d'une installation sur un terrain privé****Besoins**

- Accompagner les communes dans la gestion des situations de terrains non conforme aux règles d'urbanisme (diagnostic, étude des possibilités de régularisation, de légalisation, gestion du contentieux, de la médiation, etc.)
- Accompagner les voyageurs propriétaires ou souhaitant acquérir (accès à l'eau, à l'électricité, à l'assainissement, à la recherche de terrain, à la médiation avec les communes et administrations, etc.)
- Prendre en compte les besoins en ancrage/sédentarisation des familles pouvant acquérir des parcelles constructibles (SCOT/PLU/PLUI, PLH, etc.)
- Offrir des solutions pour prévenir les situations d'acquisitions de parcelles non conformes au droit de l'urbanisme

Portage institutionnel :

Etat/communes

Territoire : Département**Mise en œuvre
opérationnelle :** comité
technique de suivi du SD**Coordination:**
DDTM/AGV35**Evaluation:**
EPCI/communes**Partenaires :** CD35
/DDTM/ AGV35**Freins**

- Pas toujours de solutions légales à proposer par manque de la reconnaissance de l'habitat mobile des gens du voyage dans les documents d'urbanisme
- Hostilité des riverains et « pressions » des habitants – Manque de connaissance mutuelle et préjugés
- Procédures longues et coûteuses pour les communes et les familles
- Complexité des règles et procédures en matière d'urbanisme

Atouts

- Guide CEREMA
- Des services urbanisme au sein des collectivités
- Architecte conseil du CD35
- Médiation AGV35
- Code de l'urbanisme qui impose une prise en compte des modes d'habitat dans leur diversité (art L101-2)
- Code de l'urbanisme qui prévoit des solutions de régularisation (art L151-13) -STECAL

Modalités de mise en œuvre

- **Identifier des acteurs** en capacité d'accompagner les élus et les familles dans l'évaluation et la réalisation (le cas échéant) de solutions d'aménagement des terrains dans le cadre des règles légales (Architectes conseil du CD35, les services urbanismes des EPCI)
- **Identifier les financements** mobilisables pour les aménagements éventuels et après vérification des possibilités de réalisation.
- **Étudier les possibilités de financement** d'un poste dédié au sein du GIP AGV35 (urbaniste)

Financements : Etat**Échéanciers :** Dès 2026 et sur la durée du schéma pour l'étude de financements possibles pour la création d'un poste d'urbaniste dédié à la mission à AGV35**Indicateurs d'évaluation :**

Produire à mi-schéma un bilan du groupe d'acteurs mobilisés en commission consultative



ACTION 19

Urbanisme

CONTRIBUER A LA RESORPTION DES SITUATIONS D'INSTALLATION NON CONFORMES AUX REGLES D'URBANISME ET DES SITUATIONS D'HABITAT PRECAIRE

OBJECTIF : Prendre en compte les besoins des gens du voyage

Inscrire dans les SCOT/PLU/PLUI/PLH les besoins des gens du voyage

Besoins

- Mieux connaître les besoins en habitat des ménages
- Sécuriser les situations d'habitat
- Accompagner à l'amélioration des conditions de vie
- Offrir des solutions pour prévenir les situations d'acquisitions de parcelles non conformes au droit de l'urbanisme

Portage institutionnel : Etat (DDTM)

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : DDTM

Coordination : DDTM

Evaluation : DDTM

Partenaires : CD35/ AGV35/ EPCI/ communes

Freins

- Le volume des documents d'urbanisme
- Des dates de modifications pas toujours connues

Atouts

- Code de l'urbanisme qui impose une prise en compte des modes d'habitat dans leur diversité (art L101-2)
- Code de l'urbanisme qui prévoit des solutions de régularisation (art L151-13) - STECAL
- Le Conseil Constitutionnel a récemment confirmé que l'interdiction générale et absolue de stationner sur un terrain privé appartenant à des gens du voyage était contraire au droit de propriété (Décision n° 2019-805 QPC du 27 septembre 2019)
- PDALHPD

Modalités de mise en œuvre

- **Recenser les prises en compte** dans le cadre des rédactions/révisions des PLU/PLUI
- **Intégrer les fiches actions** du schéma départemental (fiches liées à l'urbanisme) dans le SCOT
- **Intégrer dans les portés à connaissance** des PLU/PLUI des éléments urbanistiques du schéma et les fiches territoriales
- **Informé le GIP AGV35** desancements d'élaboration ou de révision des PLU/PLUI (par le service aménagement des territoires et transitions de la DDTM) afin qu'il puisse intégrer des questions dans le cadre des enquêtes publiques

Financements : Etat (DDTM)

Échéanciers : Dès 2026 et en fonction des élaborations/modifications des PLU, PLUI, PLH

Indicateurs d'évaluation : Nombre de PLU/PLUI/PLH intégrant les besoins en habitat des gens du voyage (pas d'interdiction générale et absolue/ remontées des situations prises en compte)



ELECTIONS DE DOMICILE

Depuis la loi du 27 janvier 2017³, l'élection de domicile (EDD) permet aux familles de Gens du Voyage de disposer d'une adresse administrative leur ouvrant l'accès aux droits civils, civiques et sociaux. Cette domiciliation s'effectue auprès d'un CCAS/CIAS ou d'un organisme agréé par le préfet, sur la base d'un lien avec la commune (résidence, scolarisation, attaches familiales, etc.) et pour une durée généralement d'un an, renouvelable.

En 2024, on comptabilisait ainsi 1 200 EDD sur le département, dont 1 060 pour le seul CCAS de Rennes (Antenne de Villejean). Et l'enquête menée dans le cadre de la révision du schéma souligne que seules 26 % des personnes disposent d'une EDD correspondant à leur lieu de vie effectif. Ce décalage entre l'adresse de domiciliation et le lieux de vie peut dès lors complexifier le suivi social et l'accès aux droits (attributions de terrains familiaux locatifs ou d'habitats diversifiés conditionnées au périmètre de l'EDD, délais RSA/CAF lors des changements d'EDD, frais pour les entrepreneurs, souhaits d'inhumation près des proches indépendamment de l'EDD, etc.) et ce d'autant plus que les pratiques peuvent être très hétérogènes entre CCAS (interprétation du « lien avec le territoire », refus de domiciliation, organisation des services, délais et modalités d'instruction).

Par ailleurs, cette centralisation des EDD sur la seule commune de Rennes a également un impact direct sur la gestion au quotidien du courrier au 68 avenue Gros-Malhon : 792 boîtes aux lettres à gérer avec plus de 75 % des EDD rennaises rattachées à cette adresse. Homonymies fréquentes, casiers partagés et plis non retirés sont autant de situations qui exposent à des ruptures de droits et à des risques de manque de confidentialité. L'ensemble de ces éléments pèse ainsi sur les équipes gestionnaires dédiés à ce service.

Sur la durée, une montée conjointe des besoins s'observe : quand les domiciliations progressent à Rennes (Antenne Villejean), les demandes d'accompagnement social auprès d'AGV35 augmentent aussi, comme celles liées au suivi RSA assuré par le CCAS de Villejean, confirmant la nécessité d'une coordination opérationnelle renforcée entre services de domiciliation et les acteurs de l'accompagnement.

Le schéma départemental de domiciliation en vigueur sur le département ne traite plus spécifiquement la question des Gens du Voyage depuis 2016. Le futur schéma d'accueil des gens du voyage visera à reconnecter les EDD aux lieux de vie, à harmoniser les pratiques et à améliorer la gestion du courrier à l'échelle départementale.

Favoriser la répartition de l'offre d'élections de domicile dans une optique d'harmonisation départementale et d'amélioration de l'accès aux droits du public concerné apparaît ainsi comme un enjeu fort du futur schéma.

³ Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté



ACTION 20

Élection de Domicile

MIEUX FAIRE CORRESPONDRE LES EDD AVEC LES LIEUX DE VIE DES FAMILLES ET AMELIORER LA GESTION DES EDD ET DU COURRIER A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

**OBJECTIF : Évaluer les pratiques sur le
département**

Engager une étude des organisations et pratiques sur le territoire breillien

Besoins

- Identifier les rôles de chacun
- Lister les éléments de lien avec le territoire (cf textes réglementaires)
- Lister pour mieux comprendre ce qui motive le choix de la commune pour une EDD
- Lister les organisations et les démarches liées à l'EDD pour l'accès aux droits sur le département (Courrier, RSA, accompagnement social polyvalent, etc.).
- Comprendre l'organisation et fonctionnement de la gestion du courrier sur le département
- Harmoniser les pratiques liés à l'EDD
- Lutter contre le non-recours

Portage institutionnel : Etat (DDETS)

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : comité technique/AGV35

Coordination: comité technique

Évaluation: comité technique

Partenaires : CCAS Rennes/ CCAS breillien et UDCCAS/ gestionnaires de l'aire d'accueil de Gros Malhon

Freins

- Multiplicité des acteurs
- Multiplicité des pratiques
- Refus de domiciliation de certaines communes

Atouts

- Maillage partenarial existant
- Schéma départemental de domiciliation

Modalités de mise en œuvre

- **Créer un comité technique :** « Organisation et pratiques en matière de domiciliation des gens du voyage »
- **Réaliser une étude** et assurer son suivi via le comité technique qui définira la méthodologie et suivra l'opérationnalité de l'étude

Financements : CD35

Échéanciers : Décembre 2027

Indicateurs d'évaluation : Production d'une étude présentant l'organisation et les pratiques des CCAS du département en matière d'EDD et de gestion du courrier



ACTION 21

Élection de Domicile

MIEUX FAIRE CORRESPONDRE LES EDD AVEC LES LIEUX DE VIE DES FAMILLES ET AMELIORER LA GESTION DES EDD ET DU COURRIER A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

**OBJECTIF : Évaluer les pratiques sur le
département**

Organiser une demi-journée d'échanges entre les différents acteurs chaque année (bilans, évolutions, besoins, coordination, harmonisation...)

Besoins

- Clarifier le cadre légal
- Lutter contre le non-recours
- Identifier les rôles de chacun
- Former et informer les professionnels
- Faire connaître le contenu du schéma départemental de domiciliation
- Partager les pratiques sur la gestion du courrier
- Tendre vers une harmonisation de la gestion du courrier sur le département

Portage institutionnel : Etat (DDETS)

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : AGV35

Coordination: AGV35

Evaluation: AGV35

Partenaires : CCAS/ les agences départementales du CD35/les communes/

Freins

- Multiplicité des acteurs
- Refus de domiciliation par certaines communes (taille, lien...)
- Méconnaissance de la loi de 2009
- Mobilisation pas toujours effective des CCAS
- Une majorité des élections de domicile se situe à Rennes

Atouts

- Appui d'AGV35 possible
- Maillage partenarial existant
- Schéma départemental de domiciliation

Modalités de mise en œuvre

- **Identifier les thématiques** à aborder : échanges de pratiques
- **Associer et mobiliser les acteurs** de l'EDD à la définition de l'objet du temps d'échanges
- **Organiser la demi-journée**

Financements : CD35

Échéanciers : Tout au long du schéma

Indicateurs d'évaluation :

Nombre et qualité des participants/ thématiques abordées/ Nombre de CCAS et de communes représentées/ Compte rendu des réunions



ACTION 22

Élection de Domicile

MIEUX FAIRE CORRESPONDRE LES EDD AVEC LES LIEUX DE VIE DES FAMILLES ET AMELIORER LA GESTION DES EDD ET DU COURRIER A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

**OBJECTIF : Harmoniser les pratiques sur le
département**

Adapter le guide départemental des bonnes pratiques en matière de domiciliation publié en janvier 2020 pour les gens du voyage et les professionnels

Besoins

- Clarifier le cadre légal
- Lutter contre le non-recours
- Identifier les rôles de chacun
- Former et informer les professionnels
- Faire connaître le contenu du schéma départemental de domiciliation
- Rappel des enjeux de l'EDD (accès aux droits, accompagnement social, accès aux aides facultatives...)
- Mieux faire connaître les droits et devoirs liés au courrier dans le cadre d'une EDD (réexpédition, tarifs, remise en main propre ou contre procuration, 1 personne par casier, etc.)

Portage institutionnel : Etat (DDETS)

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : comité technique

Coordination : AGV35

Evaluation : DDETS/UDCCAS

Partenaires : CD35/gens du voyage/UDCCAS/ gestionnaires/tous les acteurs de l'accompagnement

Freins

- Multiplicité des acteurs
- Refus de domiciliation par certaines communes (taille, lien...)
- Méconnaissance de la loi de 2009
- Harmonisation des pratiques et procédures qui reste complexe au regard des réalités locales
- Illettrisme et illettrisme

Atouts

- Appui d'AGV35 possible
- Maillage partenarial existant
- Schéma départemental de domiciliation

Modalités de mise en œuvre

- **S'appuyer sur les demandes** régulières des voyageurs et réaliser une fiche pratique sous forme de foire aux questions à destination des voyageurs
- **S'appuyer sur le guide** existant et réaliser des fiches pratiques pour les professionnels de l'EDD
- **Communiquer et diffuser** ces nouveaux outils

Financements : CD35

Échéanciers : Au plus tard décembre 2027

Indicateurs d'évaluation :
Production des fiches pratiques/Réalisation de la foire aux questions/Nombre de diffusion



ACTION 23

Élection de Domicile

MIEUX FAIRE CORRESPONDRE LES EDD AVEC
LES LIEUX DE VIE DES FAMILLES ET AMELIORER
LA GESTION DES EDD ET DU COURRIER A
L'ECHELLE DEPARTEMENTALEOBJECTIF : Harmoniser les pratiques sur le
départementEtudier les possibilités de réorganisation de l'EDD sur
Rennes et Rennes Métropole

Besoins

- Clarifier le cadre légal
- Lutter contre le non-recours
- Identifier les rôles de chacun
- Former et informer les professionnels
- Faire connaître le contenu du schéma départemental de domiciliation
- Tendre vers une harmonisation de la gestion du courrier sur le département (réexpédition, tarifs, remise des plis, systématiser les casiers, outils de suivi des réexpéditions et appels, gestion des homonymes, etc.)
- Informer les communes de Rennes Métropole (sur la compétence des EDD et sur les liens possibles avec la commune)
- Sensibiliser le public et informer les familles

Portage institutionnel : CCAS de Rennes/Rennes Métropole**Territoire :** Rennes Métropole**Mise en œuvre opérationnelle :** CCAS de Rennes/Rennes Métropole**Coordination :** CCAS de Rennes/Rennes Métropole**Evaluation :** CCAS de Rennes/Rennes Métropole**Partenaires :**
CD35/AGV35/Gestionnaires de l'aire de Gros Malhon

Freins

- Multiplicité des acteurs
- Refus de domiciliation par certaines communes (taille, lien...)
- Méconnaissance de la loi de 2009
- Harmonisation des pratiques et procédures qui reste complexe au regard des réalités locales
- Craintes liées aux changements
- Absence de lien entre le gestionnaire courrier et le CCAS
- Gestion du courrier du 68 avenue Gros Malhon est dissociée physiquement de l'EDD

Atouts

- Proximité/complémentarité des acteurs
- Présence forte d'AGV35 sur le territoire de Rennes Métropole (Centre social + équipe d'accompagnement social individuel)
- Logiciel EDD : domifa

Modalités de mise en œuvre

- **Réaliser un état des lieux** des pratiques d'EDD à Rennes et Rennes Métropole
- **Définir les différentes orientations** de la réorganisation

Financements : CD35**Échéanciers :** Toute la durée du schéma**Indicateurs d'évaluation :** pistes de travail identifiées/ actions envisagées



INCLUSION SOCIALE ET TERRITORIALE

L'inclusion sociale et territoriale des familles du voyage se concrétise, pour les aires d'accueil par l'animation de projets sociaux. Développés depuis près de trente ans, ils constituent la clef d'entrée vers le droit commun et la prise en compte des besoins des familles qui séjournent sur les aires d'accueil.

Les projets sociaux permettent, par des rencontres partenariales régulières (comités techniques et protocoles de scolarisation notamment), de faire connaître aux partenaires locaux, le fonctionnement de l'aire d'accueil, les modalités et pratiques de gestion, les conditions et durées de séjours, la typologie des familles accueillies. Ils favorisent l'interconnaissance des acteurs et le déploiement d'actions ajustées aux besoins repérés (scolarisation, prévention santé, parentalité, accès à la formation et aux animations de loisirs...).

Ce nouveau schéma met en exergue l'enjeu important qui est de favoriser également l'inclusion sociale et territoriale des familles qui stationnent en dehors des aires d'accueil (par la diffusion de livrets d'accueil entre autres).

Dans les faits, les projets sociaux des aires d'accueil sont inégalement animés selon les territoires et les portages politiques. A l'échelle départementale, en 2024, 64 % des aires disposaient d'un livret d'accueil (encore inégalement diffusé), 55% des protocoles de scolarisation étaient actifs et 40 % avaient fait l'objet d'un comité technique. Seules 38 % des aires d'accueil cumulaient ainsi les trois indicateurs de l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA). Sur Rennes Métropole, les projets sociaux des aires restent peu mis en œuvre : si la mise en place des protocoles de scolarisation progresse, les réunions partenariales élargies (comités techniques) ne sont pas organisées, limitant la dynamique d'interconnaissance des professionnels et la circulation d'information.

À côté de ces « marqueurs », les familles bénéficient par ailleurs de nombreuses initiatives portées par les EPCI ou des structures socio culturelles (ateliers jeux /parentalité, forum partenaires, animations lectures, insertion professionnelle, sensibilisation à l'environnement...) Le centre social itinérant @GVconnect assure, de manière complémentaire et en collaboration avec les réseaux d'acteurs, des actions d'animation et de prévention, une présence régulière sur les différents sites (veille sociale) et l'orientation vers les services de proximité.

Les collectivités convergent aujourd'hui sur cinq priorités qui forment l'ossature d'une inclusion effective : installer ou consolider un projet social en lien avec chaque aire d'accueil ; développer une offre régulière d'activités socio-culturelles et de loisirs en fonction des équipements de la commune ; favoriser l'accès à la formation et au travail et améliorer l'interconnaissance des professionnels en poursuivant l'animation du réseau départemental des référents des aires d'accueil. L'inclusion sociale et territoriale des gens du voyage, qui habitent de manière ponctuelle ou régulière sur les communes d'Ille et Vilaine, doit permettre de lutter contre la marginalisation et d'engager vers une entière citoyenneté.



ACTION 24

Inclusion sociale

DEVELOPPER LES PROJETS SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES ET AGIR POUR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE

OBJECTIF : Consolider la mise en œuvre des projets sociaux sur les aires d'accueil et tendre vers une harmonisation des pratiques

Animer et coordonner les projets sociaux sur l'ensemble du département

Besoins

- Mettre en place les instances et outils d'animation des projets sociaux (comités techniques, protocoles de scolarisation, livrets d'accueil)
- Renforcer l'interconnaissance entre professionnels
- Initier des actions en fonction des besoins sociaux repérés
- Faciliter l'accès aux activités de loisirs et culturelles
- Développer l'accès à la formation et au travail
- Définir les besoins en animation et coordination des projets sociaux (cf fiches territoriales)

Portage institutionnel : CD35/EPCI

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : AGV35 / EPCI

Coordination : AGV35 / EPCI

Evaluation : CD35/ AGV35

Partenaires : Agences départementales / sociétés gestionnaires / Éducation Nationale / Communes / Structures d'animation et d'action sociale locales

Freins

- Mise en place disparate en fonction des territoires : réalités politiques et techniques très différentes
- Manque de moyens pointé par certains territoires

Atouts

- Un des axes centraux du centre social départemental d'AGV35

Modalités de mise en œuvre

- **Accompagner les EPCI dans la mise en œuvre des projets sociaux / (Re) mobiliser les acteurs concernés dont les gens du voyage**
 - Dynamiser l'animation des comités techniques en vue de mobiliser sur des projets
 - Créer et diffuser une fiche synthétique sur les enjeux et modalités de mise en œuvre des projets sociaux
 - Recueil des besoins auprès des familles sur site, *réunions d'usagers, rencontre avec les élus...*
 - Poursuivre la dynamique de mise en place et d'actualisation des protocoles locaux de scolarisation (volet 1)
- **Poursuivre l'état des lieux des moyens mis en place pour l'animation et la coordination des projets sociaux**
 - Aboutir à une fiche préconisations à partir des éléments recueillis

Financements : DDETS/ CAF /CD3535

Échéanciers : 2 ans pour la réalisation de l'état des lieux

Indicateurs d'évaluation :

Tableau récapitulatif des moyens mis en œuvre pour l'animation et la coordination des projets sociaux

Nombre de projets sociaux actifs (indicateurs AGAA)

Rapport d'activités AGV35



ACTION 25

Inclusion sociale

DEVELOPPER LES PROJETS SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES ET AGIR POUR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE

OBJECTIF : Consolider la mise en œuvre des projets sociaux sur les aires d'accueil et tendre vers une harmonisation des pratiques

Relancer la mise en place des projets sociaux sur Rennes Métropole (hors ville de Rennes)

Besoins

- Mettre en place le projet social et les instances de coordination sur les communes de Rennes Métropole
- Initier des actions en fonction des besoins sociaux repérés
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs

Portage institutionnel : Rennes Métropole

Territoire : Rennes Métropole

Mise en œuvre opérationnelle : Rennes Métropole / AGV35

Coordination: Rennes Métropole / AGV35

Evaluation: Rennes Métropole/ AGV35

Partenaires : Communes

Freins

- Nombreuses familles fixées depuis des décennies sur les aires d'accueil de Rennes Métropole : impacts des projets sociaux plus limités
- Absence de moyens dédiés humains et financiers dans certaines communes

Atouts

- Poste créé au niveau de Rennes Métropole pour développer les projets sociaux sur les aires d'accueil
- Appui du centre social itinérant AGV35

Modalités de mise en œuvre

- **Programmation de réunions partenariales initiée par Rennes Métropole en lien avec chaque commune concernée**
 - Organisation de 2 réunions partenariales par an (comités techniques et protocoles de scolarisation / indicateurs AGAA)
 - Réalisation d'un livret d'accueil à l'échelle de Rennes Métropole à adapter par commune et en assurer sa diffusion

Financements : Rennes Métropole /communes

Échéanciers : 1 an pour la relance

Indicateurs d'évaluation :
Nombre de communes ayant mis en place les réunions partenariales
Nombre de livrets d'accueil réalisés + éléments d'évaluation sur sa diffusion aux familles



ACTION 26

Inclusion sociale

DEVELOPPER LES PROJETS SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES ET AGIR POUR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE

OBJECTIF : Consolider la mise en œuvre des projets sociaux sur les aires d'accueil et tendre vers une harmonisation des pratiques

Faire connaître et prendre en compte les gens du voyage dans les dispositifs territoriaux déjà existants

(CTG, CLS, ASIP...)

Besoins

- Prise en compte des besoins des gens du voyage dans les diagnostics de territoires
- Initier des actions en fonction des besoins sociaux repérés
- Mieux connaître le réseau des acteurs pour mieux orienter

Portage institutionnel :
CD35/CAF/ARS

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle :
AGV35 / EPCI / Agences départementales

Coordination: AGV35

Evaluation:
CD35 / CAF / ARS / AGV35

Partenaires

Freins

- Sollicitations des familles auprès des gestionnaires des aires d'accueil pour leurs démarches administratives (dont accès aux droits) : invisibilise le besoin et/ou peut faire écran aux structures de droits communs

Atouts

- Des maillages territoriaux déjà existants

Modalités de mise en œuvre

- **Informier, sensibiliser les élus et les acteurs concernés**
 - Diffuser la fiche pratique sur la coordination et l'animation des projets sociaux (voir fiche action n°24)
- **Inscrire les projets sociaux des aires dans les dispositifs existants : CTG et CLS**
 - Se rapprocher des chargés de coopération CTG des collectivités
 - Participer aux diagnostics des territoires
 - Connaître les thématiques portées par les CTG et les CLS et y intégrer si besoin la question des gens du voyage
- **Inclure les gestionnaires et les référents des projets sociaux dans les réseaux ASIP pour mieux connaître le partenariat et mieux orienter**

Financements : CD35

Échéanciers : dès 2026 et sur la durée du SD

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de sollicitations dans les différentes instances

Nombre d'actions incluses dans les CTG et CLS (notamment)

Nombre de personnes ayant connaissance ou intégré les réseaux ASIP

Rapport d'activité d'AGV



ACTION 27

Inclusion sociale

DEVELOPPER LES PROJETS SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES ET AGIR POUR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE

OBJECTIF : Adapter les projets sociaux sur les équipements hors aires d'accueil et les stationnements autorisés

Poursuivre la démarche « d'allers vers » et déployer des actions en fonction des besoins

Besoins

- Connaître les ressources locales des communes
- Faire connaître les ressources des communes aux familles qui stationnent hors aires d'accueil
- Adapter les actions en fonction de la durée des stationnements

Portage institutionnel : CAF

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle :
AGV35

Coordination: AGV35/ EPCI

Evaluation:
AGV35

Partenaires : Sociétés
gestionnaires/EPCI/Communes/
Éducation nationale/Structures
d'animation et d'action sociale locales

Freins

- Manque de relais pour communiquer sur le passage du camion @GV Connect
- Situation précaire des stationnements hors équipements dédiés : durée et statut pas toujours lisibles

Atouts

- Centre social itinérant @GV Connect
- Médiation sur les situations de stationnements

Modalités de mise en œuvre

- **Informar les gens du voyage sur les différents services de la commune, modalités de scolarisation, et événements, animations.**
Nécessité de communiquer en amont aux familles des passages du camion @GV Connect
- **Organiser le passage en veille sociale et ou animations du camion @GV Connect.**
Information, orientation (à voir utilisation de livrets d'accueil en fonction du lieu de stationnement)
- **Recueil des besoins des familles**

Financements : CAF

Échéanciers : Dès 2026 et sur la durée du SD

Indicateurs d'évaluation :
Nombre de passages d'@GV Connect sur les stationnements hors aires d'accueil
Type de besoins repérés : tableaux de bord des déplacements d'AGV Connect



SCOLARISATION ET ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES

La scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs en Ille-et-Vilaine relève du droit commun : les élèves sont inscrits dans leur établissement de secteur, en classe ordinaire, avec l'appui de dispositifs dédiés lorsque nécessaire.

Le CASNAV accompagne les familles du voyage et les équipes enseignantes, et soutient les démarches d'inclusion. Le département dispose en 2025 de 4,25 postes EFIV dans le premier degré et de quatre Unités Pédagogiques de Scolarisation (UPS) dans le second degré. Pour les jeunes relevant d'une instruction en famille (IEF) inscrits au CNED, un accompagnement est proposé au sein des collèges dédiés.

Pour autant, selon les retours des diagnostics terrains (visites d'aires, gestionnaires, référents EPCI, personnels de direction et enseignants), des difficultés récurrentes persistent : niveaux scolaires fragiles et hétérogènes, ruptures d'apprentissages, absentéisme (jusqu'à la non-inscription ou à l'évitement), intégration parfois délicate en classe ordinaire faute d'étayages suffisants, réticences au collège et faible capacité d'aide aux devoirs au-delà du primaire. Ajoutons que si l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans est bien identifiée, l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (loi de juillet 2019 « pour une école de la confiance ») reste insuffisamment diffusée.

Au regard de ces constats, les actions développées par les structures socio-éducatives apparaissent comme très complémentaires, mais peu ou pas sollicitées par les familles. Difficultés renforcées par des contraintes logistiques (éloignement de certaines aires, transports non adaptés aux horaires, mobilité des familles en fonction des saisons) et par une connaissance inégale des dispositifs existants (soutien scolaire, animations socio-éducatives).

Si la mise en place des protocoles locaux de scolarisation ont permis de progresser dans l'identification des enfants scolarisables (en particulier sur les aires d'accueil : volet 1) et le suivi de l'inscription scolaire effective, ils ne sont pas systématiquement activés, ni régulièrement mis à jour (la liste des enfants scolarisables n'est pas toujours complète ou actualisée), les circuits d'information entre gestionnaires d'aires, communes, EPCI et établissements sont hétérogènes (en particulier sur Rennes Métropole).

Côté institutions et structures d'animation, la méconnaissance des réalités de vie et d'habitat des gens du voyage engendre encore des représentations négatives ou erronées, les besoins spécifiques d'accompagnement à la scolarité et à la formation (rythmes, mobilité, difficultés dans les apprentissages) ne sont pas, du point de vue des gens du voyage, suffisamment pris en compte.

Les enjeux prioritaires qui découlent de ces constats sont déclinés au travers de 4 fiches action, leur mise en oeuvre effective sera dynamisée et coordonnée par un Comité technique Education Jeunesse à créer.



ACTION 28

Scolarisation et actions
socio-éducatives

AMELIORER LE PARCOURS SCOLAIRE ET SOCIO-EDUCATIF DES ENFANTS DU VOYAGE

OBJECTIF : Scolariser tous les enfants du voyage avec un objectif d'assiduité

Repérer et recenser les enfants qui stationnent sur et hors aires d'accueil

Besoins

- Éviter les ruptures de scolarisation
- Garantir la scolarisation de tous les enfants de 3 à 16 ans
- Soutenir la continuité des apprentissages et la continuité pédagogique
- Postes de médiation scolaire pour développer le volet 2 des protocoles de scolarisation (stationnement hors aires d'accueil)

Portage institutionnel :
Communes

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : Communes/ EPCI/Sociétés gestionnaires

Coordination: AGV35/ CASNAV

Evaluation: AGV35/ CASNAV

Partenaires : Éducation nationale

Freins

- Pas de lisibilité sur la présence éventuelle d'enfants sur les stationnements hors aires d'accueil
- Recensement aléatoire en fonction des communes
- Le volet 2 des protocoles de scolarisation n'est quasiment pas activé (s'applique pour les stationnements hors aires d'accueil)
- Pas de relais médiation scolaire hors équipement

Atouts

- Existence des protocoles de scolarisation (volet 1) sur la plupart des communes concernées
- Possibilité de comptabiliser les enfants scolarisables sur les aires d'accueil au niveau départemental
- Logiciel de gestion des aires d'accueil génère automatiquement des listes d'enfants scolarisables
- Démarche volontaire d'inscription scolaire de certaines familles
- **Perspective de 2 postes de médiation scolaire - DIHAL**

Modalités de mise en œuvre

- **Améliorer l'identification des enfants scolarisables sur les aires d'accueil**
- **Développer le volet 2 des protocoles locaux de scolarisation hors aire d'accueil** en mobilisant les communes concernées.
- **Comptabiliser le nombre d'enfants scolarisables :**
Mise en place d'un groupe de travail : mode de chiffrage des enfants scolarisables et scolarisés à préciser.
- Travaux à inclure dans le comité technique « Éducation jeunesse » à créer (cf fiche action 30)

Financements : Etat (réponse à l'appel d'offre DIHAL – médiation scolaire)

Échéanciers : 2026-27 pour la création du comité technique Éducation jeunesse et sur la durée du SD

Indicateurs d'évaluation : Bilan des travaux du comité technique Éducation jeunesse
Nombre de protocoles de scolarisation volet 2 activés



ACTION 29

Scolarisation et actions
socio-éducatives

AMELIORER LE PARCOURS SCOLAIRE ET SOCIO-EDUCATIF DES ENFANTS DU VOYAGE

OBJECTIF : Scolariser tous les enfants du voyage avec un objectif d'assiduité

Lutter contre l'évitement scolaire, l'absentéisme et agir pour réduire les résistances à la scolarisation au collège

Besoins

- Éviter les ruptures de scolarisation
- Garantir la scolarisation de tous les enfants de 3 à 16 ans
- Soutenir la continuité des apprentissages et la continuité pédagogique
- Prendre en compte la nécessité d'un temps d'adaptation pour scolariser plus sereinement au collège notamment pour les enfants non-lecteurs (suite au constat pour les familles que le recours au CNED n'est plus automatique)
- Postes de médiation scolaire (DIHAL)

Portage institutionnel : Éducation Nationale/ Comité technique Education jeunesse

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : Éducation nationale/équipes enseignantes/AGV35/ Etat

Coordination: Education nationale / AGV35/ Comité technique Education jeunesse

Evaluation:
Education nationale / Comité technique Education jeunesse

Partenaires : Partenaires socio-éducatifs (Maisons de quartier, centres sociaux, dispositifs soutien scolaire) CD35/ CCAS

Freins

- Réticences culturelles à l'égard du collège (notamment chez les filles)
- Mobilité ponctuelle et/ou régulière
- Problème de mobilité pour certaines familles : manque de ramassage scolaire
- Itinérance « forcée » (manque de place sur les aires d'accueil)
- Insécurité et nuisances sonores nocturnes sur certaines aires d'accueil renforcent l'absentéisme
- Contenus pédagogiques comme l'EVARS, déclenchent de l'absentéisme

Atouts

- Ressources existantes sur le territoire
- Des aménagements d'emploi du temps au collège possibles mais à la marge
- Existence des programmes personnalisés de réussite éducative dans certains collèges
- Cellule d'évitement scolaire
- **Perspective de 2 postes de médiation scolaire - DIHAL**



Modalités de mise en œuvre

- **Faciliter la relation parents/école :**
 - Lister les dispositifs locaux existants et informer les familles
 - Prendre en compte les besoins en apprentissages particuliers des enfants non-lecteurs
- **Inciter les familles à aller vers les collèges** (rdv individuels, portes ouvertes, veilles sociales /centre social @GV Connect)
- **Connaitre et mobiliser les réseaux d'accompagnement à la scolarité**
- **Organiser des ramassages scolaires si nécessaire** (à discuter dans le cadre des comités techniques locaux)
- **Coordonner les services de l'Éducation nationale avec les services sociaux** en fonction des problématiques repérées
- **Utiliser le levier des contrats RSA** (valoriser l'implication des parents dans la scolarisation de leurs enfants)
- **Généraliser la diffusion d'une note d'information aux familles sur l'obligation d'instruction** dès l'arrivée d'un groupe sur un stationnement

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

F ID : 035-213500663-20260706-DEL95_2026-DE

l'appel d'offre DIHAL – médiation scolaire)

Échéanciers : Durée du schéma

Indicateurs d'évaluation :

Nombre d'enfants au collège (comparatif/année)

Impact des dispositifs d'accompagnement à la scolarité

Levier RSA : nombre de contrats impliquant les parents dans l'accompagnement à la scolarité

Évaluer l'amélioration à la scolarisation, notamment au collège : qualité des échanges avec les familles par rapport aux difficultés rencontrées dans le parcours scolaire.



ACTION 30

Scolarisation et actions
socio-éducatives

AMELIORER LE PARCOURS SCOLAIRE ET SOCIO-EDUCATIF DES ENFANTS DU VOYAGE

OBJECTIF : Faciliter, pour les familles, l'accès aux dispositifs de soutien pédagogique, socio-éducatif et à la formation

Sensibiliser et informer les gens du voyage et le partenariat socio-éducatif

Besoins

- Faire connaître les besoins identifiés des familles localement aux partenaires socio-éducatifs
- Faire connaître le réseau socio-éducatif aux familles

Portage institutionnel : CAF

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle :
AGV35 / CASNAV

Coordination : Comité technique
Education Jeunesse

Evaluation : Comité technique
Education Jeunesse

Partenaires : EPCI/ centres de
formation/communes

Freins

- Sollicitations d'animations socio-éducatives peu nombreuses de la part des familles

Atouts

- Ressources existantes sur les communes sensibilisées dans le cadre des projets sociaux des aires d'accueil
- Partenariat socio-éducatif mobilisable sur les territoires

Modalités de mise en œuvre

- **Créer un comité technique Éducation jeunesse** copiloté par AGV35 et le Casnav, réunissant l'Éducation nationale et les structures d'animation socio culturelles et éducatives
- **Organiser une journée départementale** : inter connaissance et échange de pratiques
- **Proposer des interventions auprès du réseau socio-éducatif** : mieux faire connaître le public des gens du voyage
- **Mieux informer les familles sur les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, les activités socio-culturelles et la formation**
 - Créer des outils de communication adaptés.
 - Diffusion via entre autres le centre social @GV Connect.

Financements : CAF (agrément centre social)

Échéanciers :

2026-2027 : création de la commission « Éducation, jeunesse »
Durée du schéma pour les autres actions

Indicateurs d'évaluation :

Nombre d'interventions organisées dans les structures socio-éducatives et culturelles.

Bilan des actions menées dans le cadre de la commission « Éducation jeunesse dont journée départementale

Rapports d'activité du centre social départemental



ACTION 31

Scolarisation et actions
socio-éducatives

AMELIORER LE PARCOURS SCOLAIRE ET SOCIO-EDUCATIF DES ENFANTS DU VOYAGE

OBJECTIF : Faciliter, pour les familles, l'accès aux dispositifs de soutien pédagogique, socio-éducatif et à la formation

Renforcer la compétence des enfants et des jeunes voyageurs

Besoins

- Connaître les réseaux de soutien scolaire
- Soutenir la continuité des apprentissages et la continuité pédagogique
- Faire connaître l'obligation de formation pour les 16-18 ans
- Prévenir les ruptures de parcours scolaire
- Identifier les décrocheurs scolaires

Portage institutionnel : CAF/ Région /France Travail

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle :
AGV35/ communes/ Mission locales et CIO / EPCI (animation des projets sociaux)

Coordination: Comité technique
Education jeunesse

Evaluation: Comité technique
Education jeunesse

Partenaires : Maison de quartier, centres sociaux / dispositifs soutien scolaire / structures socio culturelles et sportives/ Centres de formation/ missions locales / Éducation nationale

Freins

- Jeunes en décrochage au collège sont moins bien informés des dispositifs de formation après 16 ans
- Ressources et moyens différents en fonction des territoires
- Des aires d'accueil qui ne sont pas situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Atouts

- Les projets sociaux des aires d'accueil favorisent la connaissance des ressources locales et la connexion avec les besoins des familles

Modalités de mise en œuvre

- **Connaître et mobiliser les réseaux et dispositifs de soutien scolaire, activités péri scolaire et contribuer à les développer**
- **Développer des actions socio-éducatives de soutien à la parentalité** (médiathèque, ludothèque...)
- **Sensibiliser les enfants et les jeunes aux pratiques culturelles et sportives**
- **Informar sur les dispositifs de formation pour les jeunes de 16 ans et en faciliter l'accès**
- **Faire un état des lieux des actions développées** au niveau départemental

Financements : CAF/région

Échéanciers :

2026 : état des lieux des actions développées/ durée du schéma pour les autres

Indicateurs d'évaluation :

Etat des lieux des actions développées au niveau départemental (Rapport d'activités AGV35)

Nombre de jeunes entrés en formation
Comparatifs annuels



SANTE

Les constats locaux (AGV35/ARS 2022) et nationaux convergent : au-delà des obstacles logistiques et systémiques (mobilités, délais, complexité des démarches), l'illettrisme et l'illectronisme constituent un frein majeur à la compréhension des droits, à l'accès aux dispositifs de prévention et au repérage des besoins. Ils nourrissent la méfiance et les non-recours, et renforcent les barrières culturelles et symboliques déjà présentes. L'enjeu prioritaire est donc de simplifier, expliquer et accompagner les voyageurs dans l'accès aux soins.

À ces barrières s'ajoutent des expositions sanitaires spécifiques (promiscuité dans l'habitat mobile, proximité d'infrastructures routières ou industrielles, accès inégal à l'eau, à l'électricité et aux sanitaires selon les sites) qui accroissent le stress, perturbent les rythmes et parfois se cumulent avec d'autres pathologies (hypertension, diabète, affections respiratoires, cancers, douleurs chroniques, troubles anxio-dépressifs...).

C'est l'observance d'un paradoxe : d'un côté, la très grande majorité des personnes rencontrées dispose d'une couverture sociale, d'un médecin traitant et déclare connaître les démarches principales ; de l'autre, environ une personne sur cinq renonce ou recourt tardivement aux soins. La santé mentale est sous-déclarée, les problématiques d'addictions et de dépendances restent prégnantes et les tabous entourant la vie affective et sexuelle freinent l'expression des besoins et l'accès aux dispositifs dédiés. L'espérance de vie demeure inférieure à la moyenne nationale.

Ainsi la santé des Gens du Voyage en Ille-et-Vilaine nécessite une réponse publique structurée, continue et coordonnée.

Dans ce contexte, des dynamiques positives existent mais demeurent inégalement réparties sur le territoire.

Là où il y a un engagement politique lisible et durable, des réseaux interprofessionnels se structurent (professionnels de santé libéraux, centres de santé, PMI, services hospitaliers, CPAM, ARS, Département, associations, gestionnaires d'aires, médiateurs) et s'articulent plus efficacement autour d'actions de prévention. Ailleurs, l'offre est plus intermittente, fragmentée ou dépendante de personnes-ressources isolées.

La conséquence, pour les familles est double : d'une part, un accès aux soins encore trop dépendant du territoire où l'on se trouve, d'autre part, des parcours heurtés par les transitions (changement de commune ou d'EDD, réouverture de droits, renouvellement de C2S, changement de médecin traitant...) génèrent des trous de prise en charge, des ruptures de prescriptions et des retards de suivi.

L'objectif n'est pas de repartir de zéro mais de consolider et généraliser ce qui fonctionne : un aller-vers renforcé, des protocoles communs, des accès plus souples (consultations de proximité, créneaux dédiés, outils simples), des réponses plus solides en santé mentale et addictologie, un volet santé sexuelle accessible, et des parcours stabilisés en fonction des besoins.



ACTION 32

Santé

AMELIORER LA SANTE DES GENS DU VOYAGE ET
CONFORTER LES ACTIONS DE PREVENTION

OBJECTIF : Améliorer l'accès aux soins

Réaliser un guide d'accès aux soins et de prévention à destination des voyageurs et des professionnels médico-sociaux à l'échelle du département

Besoins

- Lever les difficultés dans l'accès aux soins
- Avoir une meilleure connaissance des spécialités accessibles et des lieux ressources (ophtalmologie, pharmacie, podologie...)
- Avoir les bons réflexes en matière de santé (Ex : éviter le recours systématique aux urgences)
- Prévenir les ruptures de parcours de soins

Portage institutionnel : ARS

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : Groupe de travail/AGV35

Coordination: AGV35

Evaluation: ARS/AGV35

Partenaires : MDPH/ CCAS/ PMI / CD35/Voyageurs/CPTS/Gestionnaires/ Étudiants en santé et en communication/ CPAM/ PTSM35

Freins

- Représentations culturelles : usage des services hospitaliers erratiques
- Influence de la famille sur les prises de décision
- Illettrisme
- Professionnels de santé n'acceptant pas les nouveaux patients
- Déserts médicaux

Atouts

- Promotion santé Bretagne
- Médiatrice santé AGV35
- Dispositifs CPAM (M't dents, centre de santé, compte Améli..)
- Réseau de partenaires existant
- Communautés territoriales des professionnels de santé des différents territoires
- Guide accès étudiants
- Guide PTSM35
- Services départementaux de prévention : SAFED, PMI, centre de santé sexuelle

Modalités de mise en œuvre

- **Constitution d'un comité technique thématique** : Prévention-Santé.
- **Création du guide**
- **Prévoir les modalités de présentation**, accompagnement et de diffusion de ce nouveau support

Financements : ARS/CD35/Appels à projet

Échéanciers : Premier trimestre 2027 et étape intermédiaire : tester le guide sur un petit échantillon de partenaires et voyageurs/ Lancement de la diffusion dès que possible

Indicateurs d'évaluation : Réalisation du guide/ Nombres de guides diffusés auprès des partenaires et des voyageurs/Résultat Étape intermédiaire/Impact qualitatif dans le cadre de la médiation santé auprès des voyageurs



ACTION 33

Santé

AMELIORER LA SANTE DES GENS DU VOYAGE ET CONFORTER LES ACTIONS DE PREVENTION

OBJECTIF : Améliorer l'accès aux soins

Mettre en place une journée santé à destination des voyageurs

Besoins

- Lever les difficultés dans l'accès aux soins
- Faciliter l'accès à des consultations et des actions de dépistage

Portage institutionnel : CPAM

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle :
Groupe de travail

Coordination: AGV35

Evaluation: CPAM/AGV35

Partenaires : ASVB/CCAS/Réseau
Louis Guilloux/ Professionnels de
santé/ Protection civile/Croix-
Rouge/pompiers de Rennes, Tissus
associatif/ centre hospitalier

Freins

- Itinérance
- Non recours aux soins
- Manque d'adhésion
- Peur de la stigmatisation

Atouts

- Centre social AGV connect
- Médiatrice santé AGV35
- Réseau de partenaires existant
- Centre de vaccination
- Journée santé existante
- Retour d'expérience du MarSoins

Modalités de mise en œuvre

- **Réunir** sur un même lieu différents professionnels de santé permettant aux voyageurs d'accéder à différentes consultations de leur choix ou bilan de prévention (test diabète, bilan ophtalmo...). Chaque année le territoire peut changer.

Financements : CPAM

Échéanciers : Vacances scolaires automne 2027

Indicateurs d'évaluation : Concrétisation de l'action/Bilan de la journée : nombre de consultations, nombre de dépistages, nombre de professionnels présents...



ACTION 34

Santé

AMELIORER LA SANTE DES GENS DU VOYAGE ET
CONFORTER LES ACTIONS DE PREVENTION

OBJECTIF : Améliorer l'accès aux soins

Sensibiliser les voyageurs à la santé mentale

Besoins

- Mieux repérer les situations de mal être pour orienter le plus tôt possible
- Lever les tabous et libérer la parole
- Soutenir les proches ou aidants de voyageurs atteints de pathologies psychiques ou psychiatriques
- Travailler sur le maintien à domicile des personnes en souffrance psychologique
- Favoriser une prise en charge adaptée
- Améliorer la coordination des institutions et des acteurs

Portage institutionnel : ARS

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle :

Groupe de travail/AGV35

Coordination: Groupe de travail/AGV35

Evaluation: ARS/Groupe de travail

Partenaires : CCAS/CIAS/Réseau des gestionnaires/CD35AS/ ASVB /collectivités territoriales/Santé mentale France/ Voyageurs et volontaires étudiants...) / PTSM35, CHGR

Freins

- Représentations culturelles et sociales fortes sur les questions de santé mentale (Méconnaissance /Déni/ Craintes diverses/ingérence, peur de l'hospitalisation...)
- Moyens limités (structures, coût, zone rurale, délai d'attente...)
- Itinérance et/ou mobilité
- Difficultés de coordination des différents intervenants autour de la prise en charge individuelle

Atouts

- Promotion santé Bretagne
- Santé mentale France
- Médiatrice santé AGV35
- Communautés territoriales des professionnels de santé des différents territoires

Modalités de mise en œuvre

- **Adapter le module** de sensibilisation réalisé à partir du plan national existant relatif à la santé mentale
- **Faire le lien avec les leviers « insertion »** dans le cadre du RSA notamment

Financements : Appels à projet/ARS

Échéanciers : Dès 2026 et pendant toute la durée du schéma

Indicateurs d'évaluation : Modules existants et déployés/ Nombre de formations assurées/ nombre de participants



ACTION 35

Santé

AMELIORER LA SANTE DES GENS DU VOYAGE ET CONFORTER LES ACTIONS DE PREVENTION

**OBJECTIF : DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC
LES ACTEURS DE SOIN ET DE PREVENTION**

Améliorer la connaissance du public auprès des professionnels

Besoins

- Améliorer la coordination des institutions et des acteurs
- Favoriser l'aller-vers pour lutter contre le non-recours
- Agir sur les représentations des professionnels de santé à l'égard des gens du voyage afin de prévenir toutes formes de discrimination
- Améliorer les pratiques

Portage institutionnel : ARS

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle :
ARS/AGV35

Coordination: AGV35

Evaluation: ARS/ AGV35

Partenaires : Centres de formation/
universités/ écoles d'infirmiers, aides-
soignants/ hôpitaux rennais/
SDIS/Voyageurs /professionnels du milieu
scolaire

Freins

- Stigmatisation des gens du voyage
- Représentations et peurs réciproques entre gens du voyage et institutions

Atouts

- Des acteurs très mobilisés
- Un réseau de partenaires existant (SISM, CPTS...)

Modalités de mise en œuvre

- **Repérer les institutions** susceptibles d'être intéressées et les mobiliser
- **Proposer le module** de sensibilisation, d'information existant sur la culture des gens du voyage, mode de vie et témoignages
- **Adapter le contenu** au regard des besoins des institutions

Financements : ARS/CD35

Échéanciers : Dès 2026 et pendant
toute la durée du schéma

Indicateurs d'évaluation : Nombre
d'interventions/ Nombre de
participants/ nombre et type
d'institutions sensibilisées/



ACTION 36

Santé

AMELIORER LA SANTE DES GENS DU VOYAGE ET CONFORTER LES ACTIONS DE PREVENTION

**OBJECTIF : DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC
LES ACTEURS DE SOIN ET DE PREVENTION**

Développer/pérenniser des animations bien-être et de prévention

Besoins

- Sensibiliser les voyageurs à l'équilibre alimentaire
- Sensibiliser sur les risques domestiques (produits d'entretien et d'hygiène polluants ou nocifs pour la santé)
- Informer sur les dispositifs et actions relatifs à la vie intime
- Prévenir les conduites addictives, à risques...

Portage institutionnel : ARS/CAF

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : AGV35

Coordination : AGV35

Evaluation : ARS/ AGV35/CAF/CD35

Partenaires : Gestionnaires des aires/
référénts CCAS/ référénts RSA/
structures socio-éducatives

Freins

- Tabous sur la sexualité, les addictions
- Des familles en situation de grande précarité
- Coûts financiers des interventions

Atouts

- Bilan positif des ateliers et animations déjà mis en place (socio-esthétique et Socio-coiffure, socio-sport...)
- Présence du camion AGV connect
- Axe central du projet du centre social AGV35

Modalités de mise en œuvre

- **Poursuivre la mise en place des ateliers** « Bien être » (socio-esthétique et nutrition, prévention solaire, dentaire ...)
- **Faire connaître les infrastructures locales et sensibiliser sur les dispositifs existants**
 - Activités sport-santé
 - Dispositifs relatifs à la vie intime (gratuité protections hygiéniques et préservatifs dans les pharmacies, consultation centre de santé sexuelle...)
 - Violences intra-familiales, addictions ...
- **Mobiliser le camion AGV connect** si besoin (outil d'intervention dans la démarche d'aller vers).

Financements : Etat/CD35/CAF

Échéanciers : Pendant toute la durée du schéma

Indicateurs d'évaluation :
Rapport d'activités AGV35/
CPOM/Indicateurs CD35



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET INSERTION

L'accompagnement social et l'insertion professionnelle des Gens du Voyage en Ile-et-Vilaine s'inscrivent dans des parcours faits d'allers-retours entre mobilité et ancrage, avec une forte mobilisation des acteurs de proximité (AGV35, CCAS, CDAS du département) mais aussi avec des freins structurels persistants qui pèsent sur l'accès aux droits, la reconnaissance des activités et la sécurisation des revenus.

Le contexte territorial est marqué par une concentration des situations sur l'aire rennaise se traduisant par une pression accrue sur les services sociaux et les opérateurs locaux, alors même que la diminution des accueils physiques au profit du tout-numérique alimente un sentiment de relégation et transfère sur les équipes sociales la charge d'un accompagnement devenu indispensable pour franchir les étapes administratives.

Sur le plan des droits et de l'emploi, l'illettrisme et l'illectronisme insuffisamment documentés faute de données récentes (le dernier rapport départemental remontant à plus de dix ans), combinés à la complexité des démarches (dématérialisation, multiplicité des portails, délais variables, pièces justificatives mouvantes), freinent l'accès aux prestations, à la formation, à l'orientation professionnelle et à l'entrepreneuriat.

Les activités professionnelles exercées sont majoritairement manuelles et artisanales et le plus souvent sous statut d'auto-entrepreneur. Elles demeurent fragiles, saisonnières et difficiles à qualifier, ce qui expose les voyageurs à des à-coups de ressources et imposent, les mois faibles, des compléments de revenus via le RSA. À Rennes, environ 800 bénéficiaires du RSA voyageurs sont suivis chaque année, illustrant la nécessité d'un accompagnement soutenu et techniquement outillé. Les référents RSA expriment un besoin d'appui renforcé sur l'entrepreneuriat des voyageurs dans un écosystème où la méconnaissance du mode de création et de développement d'entreprise est fréquente côté usagers et où l'absence de médiation dédiée entre voyageurs et opérateurs entretient les non-recours et la précarité.

La légalisation des activités — condition d'accès aux droits sociaux et à une protection professionnelle minimale — reste un passage difficile faute d'interlocuteurs identifiés, de temps pédagogique et de « traduction » interculturelle des exigences administratives.

Sur le marché du travail, l'accès demeure freiné par une scolarisation souvent peu diplômante, des inégalités de genre (beaucoup de femmes ne déclarent pas d'activité, tout en exprimant un intérêt croissant pour l'entrepreneuriat, notamment en couture, esthétique et services), la faible portabilité des expériences informelles, la difficulté à faire reconnaître les compétences acquises « sur le tas », et la rareté d'offres de formation adaptées aux rythmes et aux contraintes de mobilité.

L'exigence de certifications ou de diplômes constitue un verrou supplémentaire pour l'accès à certains métiers et marchés. Dans les relations avec les institutions, le mode de vie voyageur (qui n'implique pas forcément d'itinérance), perçu comme singulier, demeure trop peu connu par les services qui accueillent ponctuellement ce public et qui expriment des appréhensions ou des besoins d'appui technique.



Leur connaissance est parcellaire, les échanges sont parfois tendus ou marqués par des malentendus, et, face aux difficultés d'accueil, un renvoi quasi systématique vers AGV35 s'est installé, au risque de saturer le guichet spécialisé et de priver les autres services de la montée en compétence nécessaire.

Cette compréhension insuffisante — peu « travaillée » collectivement — génère frustration et sentiment de discrimination côté voyageurs, tandis que les services demandent des soutiens concrets (outillage, référentiels partagés, retours d'expérience, formations) pour accueillir, orienter et suivre ce public de façon plus fluide et équitable.

L'accès au logement et à l'hébergement constitue un autre nœud critique qui conditionne l'insertion : la trajectoire des familles alterne de plus en plus entre l'itinérance et des phases de logement, notamment avec l'avancée en âge et la perte d'autonomie ; beaucoup expriment un besoin de sédentarisation pérenne ou ponctuelle, ou d'ancrage territorial, mais se heurtent à un système du logement social jugé peu lisible et peu adapté, pensé d'abord pour des ménages sédentaires.

En conclusion, les difficultés d'accès aux droits fondamentaux — éducation, santé, logement, emploi, citoyenneté — s'entretiennent mutuellement : elles proviennent autant de la méconnaissance des droits et de discriminations ressenties que du manque d'interlocuteurs accessibles, identifiés et formés. Elles se renforcent dans un environnement de démarches de plus en plus dématérialisées et éclatées, qui exigent des compétences numériques et des délais de réaction peu compatibles avec des modes de vie mobiles.

Ainsi, les enjeux sont ici d'appuyer techniquement les référents RSA et les professionnels de terrain, d'organiser une médiation claire entre voyageurs et acteurs de l'entrepreneuriat, d'outiller les services qui reçoivent ponctuellement des voyageurs (guides, référents, formations, entraide) pour éviter les renvois et proposer des accompagnements logement/hébergement adaptés. Plus largement, partager une culture commune : comprendre le mode de vie voyageur, lutter contre les discriminations.

À terme, femmes et hommes voyageurs pourront s'engager dans des parcours d'emploi et d'insertion mieux protégés, continus et équitables sur le territoire.



ACTION 37

Accompagnement social
et insertion

FAVORISER L'AUTONOMIE ECONOMIQUE DES PERSONNES, ACCOMPAGNER LA FORMALISATION ET LA PERENNISATION DES PROJETS ENTREPRENEURIAUX, ET LUTTER CONTRE LES FREINS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET CULTURELS

OBJECTIF : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES CREATEURS D'ENTREPRISE EN APPUI DES REFERENTS RSA DU DEPARTEMENT

Soutenir la création, le maintien et le développement de l'entrepreneuriat des allocataires du RSA

Besoins

- Se repérer dans les différentes étapes de la création d'entreprise
- Aider à l'immatriculation de l'entreprise et/ou au développement l'entreprise
- Faire le lien entre les administrations partenaires (URSSAF, CAF, FSE, ...) et le public
- Permettre une insertion durable

Portage institutionnel : CD35

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : AGV35

Coordination : CD35

Evaluation : AGV35/CD35 (FSE)

Partenaires : CD35/CCAS délégataires sur le 35/ Chambres consulaires (CCI, CMA) / URSSAF/ France travail/ missions locales/ associations spécialisées (ex : ADIE)

Freins

- Un taux d'illettrisme et d'illectronisme important
- Complexité du système déclaratif d'activité d'auto-entrepreneur
- Accès de plus en plus complexe au dispositif de reconnaissance statutaire professionnel, avec le tout dématérialisé
- Mobilité saisonnière

Atouts

- Attachement à la valeur travail
- Volonté d'intégration par le travail
- Un poste de chargée de mission insertion existant au sein d'AGV35
- Permanence hors les murs (aires d'accueil, chez les partenaires : CCAS ...)

Modalités de mise en œuvre

- **Mettre en place des ateliers** collectifs d'informations sur le statut d'auto-entrepreneur
- **Accompagner individuellement** à la création d'entreprise
- **Assurer un suivi** post-crétion
- **Mobiliser le partenariat** avec les acteurs spécialisés : conseillers en insertion, médiateurs, experts-comptables
- **Créer des supports pédagogiques** adaptés (cahiers de dépenses, coffre-fort numérique...)

Financements : CD35/ FSE+/Etat

Échéanciers : Pendant toute la durée du schéma

Indicateurs d'évaluation : Nombre d'ateliers collectifs réalisés/ Nombre d'accompagnements individuels réalisés/Liste des lieux d'accueil des ateliers / Nombre de permanences tenues/Liste des supports adaptés



ACTION 38

Accompagnement social
et insertion

GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO- SOCIAL DES GENS DU VOYAGE

**OBJECTIF : SOUTENIR LES FAMILLES DANS LEUR
QUOTIDIEN, FAVORISER L'ACCES AUX DROITS ET
AUX SERVICES, RENFORCER LES COMPETENCES
PARENTALES ET EDUCATIVES**

Poursuivre les accompagnements individuels et collectifs (polyvalence de secteur)

Besoins

- Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun et locaux
- Accompagner les familles vers l'autonomie pour leurs démarches d'accès aux dispositifs médico-sociaux de droits communs
- Fournir un soutien technique pour les professionnels en contact occasionnel avec les gens du voyage
- Adapter les dispositifs aux besoins des gens du voyage (ex : FSL GV)

Portage institutionnel : CD35

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : CD35
(CDAS)/AGV35

Coordination: CD35/AGV35

Evaluation: CD35/ AGV35

Partenaires : France travail/Missions locales, We ker/ Associations (banque alimentaire, associations solidaires.../ Sécurité sociale (CARSAT, CPAM, CAF.../ Écoles et établissements scolaires

Freins

- Un taux d'illettrisme et d'illectronisme important
- Une méconnaissance des dispositifs médico-sociaux
- Des représentations sociales mutuelles tronquées
- Une itinérance parfois forcée liée au manque de places sur les équipements

Atouts

- Un service d'accompagnement médico-social dédié au sein d'AGV35
- Des dispositifs adaptés existants (CDAS)
- Une coordination des acteurs opérante (Service Lutte contre les exclusions du CD35)
- Un appui technique pour tous les professionnels de l'accompagnement social du département par le Conseiller Technique d'AGV35

Modalités de mise en œuvre

- **Assurer un accompagnement social polyvalent par AGV35** pour les personnes ayant une EDD à Rennes (1060/1200 en Ille et Vilaine en 2024)
- **Assurer un accompagnement social polyvalent par les CDAS** du département en fonction de leur commune d'EDD

Financements : CD35

Échéanciers : Pendant toute la durée du schéma

Indicateurs d'évaluation : Nombre et typologie des personnes accompagnées/- Nombre de thématiques traitées/ Nature et nombre de demandes/ Nombre d'entretiens



ACTION 39

Accompagnement social
et insertion

GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO- SOCIAL DES GENS DU VOYAGE

**OBJECTIF : FAVORISER L'ACCES AU DROIT AU
LOGEMENT**

Assurer un accompagnement social vers et dans le logement

Besoins

- Inciter les familles à réaliser leur EDD en fonction de leurs liens territoriaux
- Faire le lien avec les professionnels du logement social
- Améliorer les conditions d'habitat des ménages
- Améliorer l'accès au logement des familles

Portage institutionnel : CD35/Rennes Métropole

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle : AGV35 et opérateurs ASL du département

Coordination: CD 35

Evaluation: CD35/ Rennes Métropole/ AGV35

Partenaires : Bailleurs sociaux/Service logement de Rennes Métropole/ CCAS/CD35

Freins

- Un taux d'illettrisme et d'illectronisme important
- Complexité du système d'accès et de maintien au logement social (dématérialisation)
- Manque de logements adaptés
- Faible connaissance du public « gens du voyage » par les acteurs locaux

Atouts

- Volonté des acteurs du logement social d'acquérir des connaissances pour mieux comprendre et accompagner le public voyageur
- Inscription dans les plans départementaux notamment le PDALHPD

Modalités de mise en œuvre

- **Mise en place des contrats ASLL** pour les Gdv (logement, habitat diversifié)
- **Réaliser les diagnostics sociaux** des demandes de logement ou habitat adapté pour définir les réponses adaptées
- **Assurer un appui aux professionnels** afin de prévenir les situations d'échec en cas d'orientation des familles vers le logement

Financements : CD35 /convention Rennes Métropole

Échéanciers : Pendant toute la durée du schéma

Indicateurs d'évaluation : Nombre d'ASLL/ Nombre de rencontres partenariales/ Nombre de coordinations + analyse qualitative des accompagnements



ACTION 40

Accompagnement social
et insertion

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES PROFESSIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

**OBJECTIF : SENSIBILISER LES professionnels AUX
REALITES CULTURELLES ET SOCIALES DES GENS
DU VOYAGE**

Construire un module de sensibilisation à destination des acteurs de l'accompagnement social

Besoins

- Mieux connaître les gens du voyage pour mieux accompagner
- Mieux cibler les besoins et renforcer l'inclusion des familles
- Lutter contre les situations de non-recours

Portage institutionnel : CD35

Territoire : département

Mise en œuvre opérationnelle : CD35/AGV35

Coordination : CD35/AGV35

Evaluation : CD3535/AGV35

Partenaires : Lab 35, service innovation et organisation du CD35, voyageurs (savoirs expérientiels)

Freins

- Manque de référentiel de formation
- Public peu abordé dans les organismes de formation

Atouts

- Appétence des professionnels de l'accompagnement pour acquérir une meilleure connaissance du public
- Existence des comités techniques des aires d'accueil qui évaluent le besoin en formation
- Des modules de sensibilisation existants au sein d'AGV35 à mutualiser

Modalités de mise en œuvre

- **Poursuivre le recensement des besoins** auprès des professionnels de l'accompagnement
- **Collaborer avec des experts** en formation et des associations spécialisées pour développer un programme adapté. (Ex : lab. 35)
- **Mettre en place des sessions régulières**, de sensibilisation en présentiel et/ou en ligne

Financements : CD35

Échéanciers : Livraison de contenu d'intervention au plus tard fin 2027 et déploiement sur la durée du schéma

Indicateurs d'évaluation - Production d'un diagnostic des besoins/ Production d'un module de sensibilisation adapté/ Nombre de professionnels sensibilisés/- Niveau de satisfaction des professionnels formés/ Amélioration des indicateurs de qualité de l'accompagnement /Évaluation et Suivi : Utiliser des questionnaires de satisfaction et des indicateurs de performance pour évaluer les progrès réalisés.



ACTION 41

Accompagnement social
et insertion

AMELIORER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

**OBJECTIF : SENSIBILISER LES professionnels AUX
REALITES CULTURELLES ET SOCIALES DES GENS
DU VOYAGE**

Construire un module de sensibilisation et le diffuser auprès des agents d'accueil

Besoins

- Mieux connaître les gens du voyage pour mieux accueillir
- Mieux cibler les besoins et renforcer l'inclusion des familles
- Lutter contre les situations de non-recours
- Lutter contre les discriminations

Portage institutionnel : CD35/AGV35

Territoire : département

Mise en œuvre opérationnelle :
CD35/AGV35

Coordination: CD35/AGV35

Evaluation: CD35/AGV35

Partenaires : UDCCAS/ communes/ EPCI/ ERP

Freins

- Disparité d'accueil selon les lieux d'accueil et les secteurs géographiques du territoire breillien
- Méconnaissance du public qui peut être vecteur de préjugés

Atouts

- Appétence des professionnels pour acquérir une meilleure connaissance du public
- Des modules de sensibilisation existants au sein d'AGV35 à mutualiser

Modalités de mise en œuvre

- **Réaliser des enquêtes et des entretiens** auprès des agents d'accueil pour évaluer leurs besoins en formation
- **Collaborer avec des experts** en formation et des associations spécialisées pour développer un programme adapté
- **Mettre en place des sessions de sensibilisation** régulières, en présentiel et/ou en ligne, pour les agents d'accueil

Financements : CD35

Échéanciers : Livraison de contenu d'intervention au plus tard fin 2027 et déploiement sur la durée du schéma

Indicateurs d'évaluation - Production d'un diagnostic des besoins/ Production d'un module de sensibilisation adapté/ Nombre de professionnels sensibilisés/- Niveau de satisfaction des professionnels formés/ Évaluation et Suivi : Utiliser des questionnaires de satisfaction et des indicateurs de performance pour évaluer les progrès réalisés.



ACTION 42

Accompagnement social
et insertion

LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME

**OBJECTIF : IDENTIFIER LES NIVEAUX
D'ILLETTRISME ET D'ILLECTRONISME ET LES
FACTEURS CONTRIBUTIFS**

Affiner l'étude *illettrisme et illectronisme* réalisée en 2014 afin de lever les obstacles dans l'accès aux droits et mettre en place des actions adaptées

Besoins

- Renforcer l'inclusion des familles
- Lutter contre les situations de non-recours
- Apporter des réponses qui coïncident avec les besoins des familles

Portage institutionnel : Etat

Territoire : Département

Mise en œuvre opérationnelle :
CD35/AGV35/groupe de travail

Coordination: AGV35

Evaluation: CD35/AGV35

Partenaires : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme/ Associations spécialisées/Acteurs institutionnels et collectivités

Freins

- Un taux d'illettrisme et d'illectronisme qui reste important
- Des dispositifs de lutte contre l'illectronisme et l'illettrisme pas toujours adaptés

Atouts

- Volonté exprimée d'être mieux inséré
- Prise de conscience de la nécessité d'acquisition des bases de la lecture/écriture pour accéder aux droits
- Référent illettrisme EN
- Référent illettrisme sous-préfecture
- Des données existantes depuis 2021 dans le cadre du projet du centre social

Modalités de mise en œuvre

- **Créer un groupe de travail** pour définir les modalités et contenu de l'enquête : utilisation de questionnaires et d'entretiens pour recueillir des données qualitatives et quantitatives
- **Identification des situations d'illettrisme** dans le cadre des accompagnements individuels
- **Analyse des données** pour identifier les niveaux d'illettrisme et d'illectronisme et les facteurs contributifs

Financements : CD35

Échéanciers : Dès 2026 :
construction de la démarche d'étude :
identifications des situations d'illettrisme dans le cadre des accompagnements individuels/
Élaboration du plan d'action sur la durée du SD

Indicateurs d'évaluation : Réalisation de l'étude



ACTION 43

Accompagnement social
et insertion

LUTTER CONTRE LES DIFFERENTES FORMES DE DISCRIMINATION ET PROMOUVOIR L'EGALITE

**OBJECTIF : CONTRIBUER A AMELIORER L'ACCES
AUX DROITS DES VOYAGEURS**

Accompagner les gens du voyage à faire valoir leurs droits en cas de discrimination et/ou de difficultés administratives

Besoins

- Renforcer l'autonomie des gens du voyage dans leurs démarches de reconnaissance de leurs droits
- Renforcer l'accès à la citoyenneté
- Valoriser l'implication des gens du voyage

Portage institutionnel : Etat/CD35

Territoire : département

Mise en œuvre opérationnelle :
CD35/AGV35

Coordination: CD35/AGV35

Evaluation: CD35/AGV35/Défenseur des droits

Partenaires Défenseur des droits/
Associations intervenantes auprès des gens du voyage, services sociaux/Associations spécialisées. médiateurs institutionnels

Freins

- Méconnaissances des droits et des voies de recours
- Sentiment de fatalité des voyageurs qui contribue au non-recours
- Manque de représentativité collective de défense des droits

Atouts

- Volonté exprimée de participer à la vie citoyenne
- Volonté d'acquisition des bases de la lecture/écriture pour accéder aux droits
- Actions développées dans le cadre des journées dédiées (droits des enfants, journée des droits des femmes...)

Modalités de mise en œuvre

- **Inform**er et sensibiliser les publics accompagnés sur leurs droits
- **Renforcer la coordination** entre les acteurs sociaux, les institutions locales et le Défenseur des droits
- **Développer**, en fonction des besoins, des permanences des délégués du défenseur des droits

Financements : Etat/CD35/Rennes Métropole/CAF/FSE

Échéanciers : Dès 2026 et sur la durée du schéma

Indicateurs d'évaluation : Nombre de permanences spécifiques pour les gens du voyage/ Nombre de personnes orientées par AGV35 et reçues/ Nature des problématiques abordées (accès aux droits, discriminations...)/ Retour du délégué et des partenaires



ACTION 44

Accompagnement social
et insertion

OFFRIR DES SOLUTIONS ADAPTEES DE FORMATION

**OBJECTIF : AMELIORER L'EMPLOYABILITE ET LES
COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES GENS
DU VOYAGE**

Mobiliser les centres de formation dans la perspective de développer une offre adaptée

Besoins

- Valoriser les savoir-faire des voyageurs
- Enjeu de sécuriser les parcours et pratiques professionnelles
- Renforcer l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi
- Faire valoir les acquis professionnels

Portage institutionnel : Région

Territoire : département

Mise en œuvre opérationnelle : CD35/
AGV35

Coordination: CD35/AGV35

Evaluation: AGV35

Partenaires : France travail/Organismes de
formation/ missions locales

Freins

- Un taux d'illettrisme et d'illectronisme qui reste important
- Des sorties parfois précoces du système scolaire qui engendrent un manque de qualification diplômante nécessaire à l'exercice de certains métiers
- Méconnaissance du système juridique (assurance, diplôme.)
- Difficultés à intégrer les formations existantes

Atouts

- Volonté exprimée d'être mieux inséré et de se professionnaliser
- Volonté d'acquisition des bases de la lecture/écriture pour renforcer les compétences professionnelles
- Accompagnement chargé de mission insertion
- Volonté de se former et de monter en compétence

Modalités de mise en œuvre

- **Affiner les besoins** en qualification professionnelle
- **Démarcher les acteurs** de l'insertion et de la formation
- **Recenser l'offre de formation** de droit commun qui serait adaptée ou à adapter aux besoins des Gens du voyage

Financements : Région/Etat

Échéanciers : Dès 2026

Indicateurs d'évaluation : Nombre de centres de formation mobilisé/ Etat des lieux des formations existantes et adaptées/ Création de modules de formations adaptées